



- : - : - : - :

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - :

- 17 MAI 2016 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎ 01 30 47 48 00 / 📞 06 07 65 75 81

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦ Approbation du compte rendu du 29 mars 2016	3
FINANCES	3
REMISES GRACIEUSES	3
01/ Remises gracieuses pour les années 2011, 2012 et 2014.....	3
SUBVENTION	4
SUBVENTION	4
02/ Autorisation donnée à Mme le Maire pour percevoir la subvention du Centre National pour le développement du sport pour l'action « j'apprends à nager ».....	4
SEMABA	4
GARANTIES COMMUNALES	4
02-A/ Maintien de la garantie communale à hauteur de 100 %, dans le cadre du transfert vers idf habitat des 33 prêts contractés par la Semaba auprès de la caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de différentes opérations de logements sociaux - autorisation donnée à Mme le Maire d'intervenir à la convention de transfert de prêts	4
02-B/ Maintien de la garantie communale à hauteur de 100 %, dans le cadre du transfert vers idf habitat de 3 prêts contractés par la Semaba auprès de l'association interprofessionnelle d'aide à la construction (aiac, devenue alliance action logement), pour le financement de différents programmes de construction de logements sociaux - autorisation donnée à Mme le Maire d'intervenir à la convention de transfert de prêts	5
02-C/ Demande de garantie communale au profit d'IDF habitat pour un emprunt d'un montant total de 22 374 000 € souscrit auprès de la caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l'acquisition des logements sociaux cédés par la Semaba.....	5
02-D/ Demande de garantie communale au profit d'IDF habitat pour un emprunt d'un montant total de 59 302 859 € souscrit auprès de la caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l'acquisition des logements sociaux cédés par la Semaba.....	5
ADMINISTRATION GENERALE	11
METROPOLE DU GRAND PARIS	11
03/ Désignation du représentant de la Commune de Bagneux à la Commission Locale d'évaluation des Transferts de charges de la métropole du Grand Paris (CLETC) et de son suppléant.....	11
AMENAGEMENT URBAIN	11
ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO	11
04/ Désaffectation et déclassement d'une parcelle d'une superficie de 15 m ² environ, située 113 rue Jean Marin Naudin	11
AMENAGEMENT DE LA TRAME VERTE - ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO A BAGNEUX.....	12
05/ Approbation de la convention de superposition d'affectations du domaine public et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	12

OPERATION SARRAIL.....	13
06/ Désaffectation et déclassement - approbation de la cession des parcelles cadastrées section ar n° 16p, n° 17p, n° 18p, n° 19p, n° 20, n° 21, n° 22, n° 23, n° 31, n° 32, n° 36p, n° 37, n° 39p, n° 40p, n° 176p, n° 182p, situées rue du Général Sarrail, rue de la Fontaine et avenue de Bourg-La-Reine	13
ÉLABORATION D'UN PLAN STRATEGIQUE DE L'ACTIVITE D'AMENAGEMENT DE LA SEMABA	15
07/ Approbation de la convention de cofinancement à passer avec la caisse des Dépôts et Consignations et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	15
SERVICES TECHNIQUES.....	15
OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR « LES CHANTIERS DE TRAVAUX » SUR LES RESEAUX DE GAZ	15
08/ APPROBATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION, AINSI QUE De SON MODE DE CALCUL	15
MARCHE DE CHAUFFAGE, VENTILATION, ET CLIMATISATION AVEC GROS ENTRETIEN ET PRESTATIONS DIVERSES	15
09/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché.....	15
DEMANDE DE SUBVENTION.....	16
10/ Autorisation donnée à Mme le maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la sénatrice au titre de la réserve parlementaire pour la réfection de la cour d'école primaire Joliot Curie	16
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	16
SIGEIF.....	16
11/ Prise d'acte de la substitution de l'établissement public territorial 12 « Grandorly Val-de-Bièvre Seine-Amont » à la commune de Morangis et de la substitution de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » à la commune d'Orsay	16
TARIFS.....	16
ÉDUCATION	16
12/ Approbation de la nouvelle grille tarifaire pour le tarif exceptionnel de la restauration scolaire (annule et remplace celle du 29 mars 2016).....	16
13/ Approbation des tarifs pour la pratique d'activités récréatives de l'espace Marc Lanvin (annule et remplace celle du 29 mars 2016).....	21
MARCHE DE NOËL	22
14/ Fixation des tarifs des emplacements du marché de Noël 2016 organisé par la ville	22
SPORTS	22
DISPOSITIF VACAN'SPORTS HAUTS-DE-SEINE	22
15/ Approbation de la convention de mise à disposition d'installations sportives communales et autorisation donnée à Mme le maire de la signer	22
CULTURE.....	23
ÉQUIPEMENT CULTUREL NUMERIQUE	23
16/ Approbation de la convention à passer avec la région relative à l'équipement	

culturel numérique du centre des arts du cirque et des cultures émergentes et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	23
JEUNESSE	23
ADHESIONS.....	23
17/ Renouveau de l'adhésion de la ville de Bagneux à l'association information jeunesse 92 et approbation du montant de la cotisation à régler pour chaque année	23
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	24
ADHESION	24
18/ Adhésion à l'Association des Élu(es) Contre les Violences faites aux Femmes (ecvf)	24
19/ Adhésion solidaire au centre social et culturel des Tournesols de Fréjus	24
APPEL A PROJET 2016 « PARENTALITE ».....	28
20/ Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer des dossiers de candidature dans le cadre de l'appel à projet 2016 « parentalité » lancé par la CAF des Hauts-de-Seine et de signer les éventuelles conventions correspondantes - acceptation de l'adhésion à la charte nationale des REAPP	28
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE	29
MISE EN ŒUVRE D'UNE EVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTE (EIS) DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOCIAL DU QUARTIER DE LA PIERRE PLATE	29
21/ autorisation donnée à Mme le Maire de déposer un dossier de demande de financement à l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ademe).....	29
SUBVENTION	31
22/ Approbation de la convention annuelle relative à l'octroi d'une subvention de 67 000 € pour l'antenne CEGGID et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	31
RESTAURATION.....	31
CONVENTION D'ENTENTE PORTANT SUR L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE DE BAGNEUX	31
23/ Acceptation de la convention d'entente intercommunale à passer entre la Ville de Bagneux et la Ville de Malakoff portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	31
MARCHE EQUIPEMENTS DE CUISINE.....	33
24/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés.....	33
COMMUNICATION	34
REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE	34
25/ Approbation de la convention de reportage photographique à passer avec l'Office Hauts-de-Seine Habitat autorisant l'accès aux toits terrasse des immeubles situés 1-10 Rond-Point des Martyrs et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	34
HABITAT.....	34
CONTINGENT PREFECTORAL	34
26/ Approbation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de gestion du contingent préfectoral « mal-logés » et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	34

PERSONNEL	34
27/ Approbation de la convention de mise à disposition de personnel de la Commune de Bagneux pour la réalisation des travaux de maintenance, réparation des bâtiments et d'entretien du site communal de Mieussy au profit de l'Association vacances voyages loisirs et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	34
28/ Mise à jour du tableau des effectifs	35



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 17 MAI 2016 -

(La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous propose de commencer notre séance du Conseil municipal.

Yasmine Boudjenah va procéder pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, absent, pouvoir à Roberto Romero Aguila

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, présente, pouvoir à Aïcha Moutaoukil à compter de la délibération n° 24

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

DIEME Claudette, absente, pouvoir à Alain Le Thomas

PINARD Jean-Louis, présent

BESSION Jean-Marc, absent, pouvoir à Sidi Dimbaga

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Nouraqa Balutch

BORLANT Alain, présent

BALUTCH Nouraqa, présent
ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Yasmine Boudjenah
HOURS Françoise, présente
DARD Catherine, présente
REYNAUD Michel, présent
FAUVEL Élisabeth, présente
TUDER Bruno, présent
KONÉ Justin, présent
CARTERON Laurent, absent, pouvoir à Nezha Chami-Ouaddane
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente
CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Nadia Seizen
FRESSE Ludovic, absent, pouvoir à Pascale Meker
CILLIERES Hélène, présente
RONDEPIERRE Louise, présente
GABIACHE Claire, présente
ZANI Saïd, présent
POURTAUD Michèle, présente
MARTIN Patrice, présent
GARGARI Saléha, présente
ADELAÏDE Anna, absente, pouvoir à Saléha Gargari
HUET Dominique, présente
ROUSSEAU Jean-Luc, présent

Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme le MAIRE. - Mme Talla est souffrante. Quand elle nous quittera, elle donnera pouvoir à Mme Moutaoukil.

Avant de passer à l'ordre du jour, je souhaite vous dire que j'ai été informée, le 7 avril dernier par M. Martin, de l'évolution de son groupe qui s'appelle désormais Les Républicains UDI Union du Centre et de la Droite qui est composé de Patrice Martin, le Président du Groupe, de Dominique Huet, de Saïb Zani, de Saléha Gargari et d'Anna Adelaïde. Si j'ai bien compris, vous aurez une présidence tournante du groupe.

Par ailleurs, le groupe composé de M. Rousseau et de Mme Pourtaud s'appelle désormais Baigneux Demain, Les Républicains.

Monsieur Martin, vous m'avez envoyé une série de demandes que je n'ai eue qu'hier. Nous vous répondrons et verrons ce qu'il est possible de régler à la prochaine séance du Conseil municipal.

Certaines choses, simples, demandent des délibérations que nous n'avons pas eu le temps de rédiger tandis que d'autres sont plus compliquées. C'est le cas pour le CCAS. Pour le CCAS, normalement, c'est le suivant qui monte de la liste. Les règles ne sont pas les mêmes.

Il faut que nous revenions vers vous pour vous dire ce qu'il est possible ou non de faire.

◆ **Approbation du compte rendu du 29 mars 2016**

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ou des demandes de modifications ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

FINANCES

REMISES GRACIEUSES

01/ REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNÉES 2011, 2012 ET 2014

Mme le MAIRE. - Je suppose que cette délibération habituelle ne soulève pas de débat. Avez-vous des remarques ? Monsieur Zani, je vous en prie.

M. ZANI. – « Merci Madame le Maire. Chers collègues, Messieurs, il est d'usage de ne pas débattre des effacements de dettes qui visent généralement des familles qui sont dans une grande précarité.

Néanmoins, une question de forme s'impose dans ce dossier qui consiste tout simplement à nous faire connaître : pourquoi la décision prononcée en faveur de deux débiteurs concluant l'effacement de leurs dettes non-professionnelles sont-elles rendues par le tribunal d'instance d'Asnières ? »

M. FABBRI. - Nous ne communiquons pas sur le contenu des décisions de justice qui nous conduisent, avec l'accord de la trésorerie, à faire suite à ces procédures.

Au vu de la décision du tribunal qui s'est prononcé en faveur d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, du montant des dettes et de la manière dont cela fonctionne, nous avons proposé au Conseil municipal cet effacement en rappelant qu'il s'agit, bien sûr, de remises gracieuses qui permettent, éventuellement comme toujours, de revenir sur notre décision, ce que nous vous disons chaque fois, si la situation venait à être différente.

On n'entre pas dans le détail du dossier.

Mme le MAIRE. - La plupart du temps, il s'agit de dossiers de surendettement formulé. Compte tenu de la modicité de la somme, le tribunal nous demande de renoncer à la dette.

M. ZANI. - Le but de ma question est simple. Je ne voulais pas rentrer sur le fond. Pourquoi ? En effet, le tribunal d'instance d'Antony est territorialement compétent sur le ressort des villes d'Asnières, de Gennevilliers, de Clichy et de La Garenne-Colombes.

Bagneux comme Montrouge, Malakoff, Fontenay-aux-Roses, Bourg-la-Reine, Sceaux, Antony et Châtelet-Malabry dépendent du tribunal d'Antony.

La question était un peu biaisée, je vous l'accorde. Est-ce que les personnes qui bénéficient de cet

effacement habitent la commune de Bagneux ?

La vraie question est celle-ci.

Mme BOUDJENAH. – Ils y ont habité.

M. ZANI. - Il fallait répondre comme cela : ils ont habité Bagneux, ils ont déménagé et, à partir de leur nouvelle habitation, ils ont saisi le tribunal territorialement compétent.

On comprend mieux.

Mme POURTAUD. - Madame le Maire, où en sommes-nous s'il vous plaît ?

Mme le MAIRE. - Nous en sommes à la délibération n° 1.

Nous sommes sur trois effacements de dettes pour des sommes modiques : 42 € pour 2011, 85,85 € pour 2012 et 41,04 € pour 2014.

Nous avons été saisis par le tribunal qui nous a demandé si l'on acceptait d'effacer la dette compte tenu de la modicité des sommes.

Je vous dis souvent qu'il s'agit de dossiers de surendettement. Je ne sais pas si c'est le cas pour ces trois dossiers. Ce sont toujours des contribuables qui ont habité la commune à un moment. Ils sont partis pour avoir été notamment expulsés de leur logement. Il existe différentes situations.

M. ZANI. - C'est la bonne réponse.

Mme le MAIRE. – Il s'agit de familles dont les enfants étaient scolarisés dans les écoles de la ville.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

SUBVENTION

SUBVENTION

02/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE POUR PERCEVOIR LA SUBVENTION DU CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR L'ACTION « J'APPRENDS À NAGER »

Mme le MAIRE. - C'est une action dans laquelle la ville s'est inscrite. 40 enfants en bénéficieront à nouveau cette année. Nous faisons une demande de subvention auprès du CNDS qui dépend du ministère des sports pour offrir à ces enfants qui ne savent pas nager 10 cours de natation complètement pris en charge.

Nous passons au vote. Je suppose qu'il y a unanimité, le Conseil municipal avait déjà voté favorablement la dernière fois.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

SEMABA

GARANTIES COMMUNALES

02-A/ MAINTIEN DE LA GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 100 %, DANS LE CADRE DU TRANSFERT VERS IDF HABITAT DES 33 PRETS CONTRACTES PAR LA SEMABA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE DIFFERENTES OPERATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE D'INTERVENIR A LA

CONVENTION DE TRANSFERT DE PRETS

02-B/ MAINTIEN DE LA GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 100 %, DANS LE CADRE DU TRANSFERT VERS IDF HABITAT DE 3 PRETS CONTRACTES PAR LA SEMABA AUPRES DE L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE D'AIDE A LA CONSTRUCTION (AIAC, DEVENUE ALIANCE ACTION LOGEMENT), POUR LE FINANCEMENT DE DIFFERENTS PROGRAMMES DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE D'INTERVENIR A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE PRETS

02-C/ DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT D'IDF HABITAT POUR UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 22 374 000 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER L'ACQUISITION DES LOGEMENTS SOCIAUX CEDES PAR LA SEMABA

02-D/ DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT D'IDF HABITAT POUR UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 59 302 859 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER L'ACQUISITION DES LOGEMENTS SOCIAUX CEDES PAR LA SEMABA

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'un dossier important qui va de 02-A à 02-D. Il concerne les garanties communales qui ont trait à la cession du patrimoine social de la Semaba à IDF Habitat.

Vous avez un complément sur votre table pour vous indiquer que les délibérations 02-C et 02-D ne font plus qu'une. Cela ne change pas le fond ni les sommes.

Ces délibérations sont liées à l'activité « gestion locative » de la Semaba et à la cession du patrimoine à IDF Habitat sur laquelle nous avons eu l'occasion de débattre assez longuement lors du Conseil municipal du 9 février.

3 délibérations sont soumises à votre vote.

- D'abord, la poursuite de la garantie communale à des prêts de la Caisse des Dépôts transférée de la Semaba vers IDF Habitat,

- Ensuite, l'octroi de la garantie communale à de nouveaux prêts de la Caisse des Dépôts à IDF qui permettront à la Semaba, une fois la vente opérée, de procéder au remboursement anticipé d'un certain nombre de prêts non transférés et aussi de rembourser des dettes.

- Enfin de façon plus accessoire en termes de montants, le transfert de la garantie communale qui a été jusque-là accordée à la Semaba à IDF Habitat pour 3 prêts du 1 %.

C'est une étape importante que nous franchissons ce soir puisque, bien sûr, l'octroi de la garantie communale est l'une des dernières conditions suspensives à remplir pour réaliser la vente avant le 1^{er} juillet. Vous avez dans votre dossier la lettre de la CDC.

On vous avait annoncé que cette délibération viendrait si nous obtenions l'accord de la Caisse des Dépôts, si IDF avait bien eu dans les temps l'accord de la Caisse des Dépôts. C'est le cas.

Lors du Conseil municipal du 27 juin, le prochain Conseil, il restera à procéder à des régularisations foncières, à des prolongations de baux emphytéotiques et à la concrétisation de l'entrée de la ville au capital d'IDF Habitat.

À ce stade, je voudrais dire quelques mots des 5 rencontres que nous avons tenues avec Yasmine Boudjenah et moi-même avec les locataires de la Semaba dans le courant du mois de mars.

Nous y avons convié l'ensemble des près de 3 000 locataires de la Semaba. 5 rencontres au plus près de chez eux. Certains d'entre vous ont participé à l'une ou l'autre de ces rencontres.

Je veux d'abord remercier le Président et le Directeur général d'IDF Habitat qui ont été présents systématiquement à chacune de ces réunions afin de présenter le bailleur et de répondre aux premières questions des locataires.

L'attente est grande du côté des locataires, c'est normal. J'ai tenu à dire à chaque fois que le nouveau bailleur n'arrivait pas avec une baguette magique financière et que nous devrions continuer à travailler ensemble au programme du plan stratégique de patrimoine et, bien sûr, à nous mobiliser sur la question du financement du logement social et notamment de l'aide aux réhabilitations qui est un vrai enjeu puisque, je le rappelle aujourd'hui, il n'y a plus d'aide financière aux bailleurs pour les réhabilitations. C'est une des préoccupations des bailleurs de logements sociaux.

Enfin, cette question est plus liée à la délibération permettant à la ville de percevoir une participation de la Caisse des Dépôts et des Consignations dans le financement de l'étude : devenir de l'aménagement.

Je reviendrai dans le détail lors notre séance du 27 juin sur les réflexions et les démarches engagées quant à l'avenir de la branche aménagement de la Semaba mais vous avez vu que la Caisse des Dépôts financera à moitié aux côtés de la ville une étude sur l'avenir de la branche aménagement de la Semaba dont nous discuterons plus en détail le 27 juin prochain lors du Conseil municipal.

Voilà les quelques mots que je souhaitais vous dire.

Ces délibérations ont été présentées en commission. Nous restons disponibles pour apporter toutes les explications utiles.

M. MARTIN. - Madame le Maire, cette proposition nous interpelle à plus d'un titre.

La ville de Bagneux n'est pas actionnaire majoritaire de la Société Anonyme HLM Île-de-France Habitat. La ville de Bagneux ne sera actionnaire que de 16 à 20 % maximum.

Lorsqu'une commune garantit un emprunt, elle accroît ses risques financiers et, en bon gestionnaire, elle doit contrôler la situation financière d'un tiers pour lequel elle s'est portée caution, ce qui n'est pas le cas dans notre situation.

Le risque financier devrait être logiquement réparti sur l'ensemble des actionnaires de cette société et donc, pour tout nouvel emprunt, la garantie communale pourrait en pourcentage correspondre à la part que la ville a dans la Société, c'est-à-dire 20 % maximum.

Nous comprenons bien que le pourcentage de cette garantie communale conditionne le pourcentage des droits de réservation de logements sociaux attribués à la commune, mais est-ce que le risque en vaut la chandelle ?

Notre proposition serait d'accorder une garantie communale de 50 % sur de nouveaux prêts demandés par la SA HLM Île-de-France Habitat. C'est quand même cette Société qui a souhaité racheter le parc locatif de la Semaba et non la commune qui est venue la chercher.

Le deuxième point qui nous inquiète et qui est lié indirectement au point précédent, c'est la volonté de HLM Île-de-France Habitat de rénover l'ensemble des appartements locatifs du parc de la Semaba.

En effet, le bailleur est tenu de remettre aux locataires un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé et doter des éléments conformes à l'usage d'habitation.

Dans le contrat de rachat porté à notre connaissance, et en cours de signature, aucune garantie de remise aux normes de l'ensemble, je dis bien l'ensemble, des logements, n'est clairement spécifiée.

Pour preuve, la commune prévoit de financer une partie des travaux de rénovation à hauteur de 500 000 € en 2016. Je crois qu'en 2017 ou 2018, ce budget devrait être reconduit à la même hauteur.

La commune a un levier de négociations supplémentaire pour discuter du pourcentage des droits de réservation avec HLM Île-de-France Habitat.

Pour ces raisons, nous voterons contre.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres personnes souhaitent-elles intervenir ?

M. ZANI. - Merci Madame le Maire.

Il s'agit là du maintien de la garantie communale à hauteur de 100 % concernant 33 prêts contractés par la Semaba auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation et 3 autres prêts contractés également auprès de celle qui est devenue Alliance Action Logement.

Première observation : en d'autres termes, il est demandé au Conseil municipal de maintenir la garantie communale initialement au profit de la Semaba et la reporter sur IDF Habitat pour un montant restant de 86 173 458 € et 106 077 €. Pourquoi pas, si c'est une continuité.

Cependant, vous nous demandez, Madame le Maire, d'engager la commune toujours au profit d'IDF Habitat qui vient souscrire auprès de la CDC un nouvel emprunt de 22 374 000 € et un autre de 59 302 859 € destinés à financer l'acquisition des logements sociaux cédés par la Semaba.

C'est ce qui m'amène à la deuxième observation : si la demande de maintien de caution peut être discutée, je parle du maintien, pourquoi pas, celle d'un nouvel engagement de notre commune pour un montant total de 81 676 859 € me paraît déraisonnable sur une échelle de caution à 100 %.

En conclusion, vous souhaitez engager notre commune dont chacun connaît les difficultés financières sur un montant total de près de 168 M€. La question toute simple : avec quels moyens ?

Notre groupe reste perplexe quant aux conditions contractuelles qui engagent notre ville des sommes dues par IDF Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité à se substituer à IDF Habitat pour son paiement - et ce qui est important, c'est contractuel - en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources.

En d'autres termes, mes chers collègues, voici une condition contractuelle qui nous initie à l'art de tondre un œuf.

Quand il n'y a pas d'argent, il n'y a pas d'argent.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Je vais essayer de répondre aux remarques de M. Martin sur la garantie des emprunts sur la construction qui pourra porter aussi sur la réhabilitation.

Je voudrais rappeler au Conseil municipal que, régulièrement, nous avons garanti les emprunts à des bailleurs de logements sociaux de la ville de Bagneux pour de la construction ou de la réhabilitation pour des organismes dans lesquels nous ne sommes même pas actionnaires et au sein desquels nous n'avons même pas un siège au conseil d'administration.

Quand on prend les 3F, France Habitation, Domaxis, je pourrais les prendre les uns derrière les autres, on a 13 bailleurs de logements sociaux différents à Bagneux dont 12 en dehors d'IDF Habitat qui reprend ceux de la Semaba, chaque fois qu'ils ont soit construit de nouveaux logements soit qu'ils ont fait des réhabilitations, nous avons garanti les emprunts à 100 % en échange de quoi nous avons un droit de réservation de 20 % des logements. C'est le cas par exemple de ce qui va être construit par EFIDIS à côté du théâtre Victor Hugo.

On ne fait pas d'exception pour IDF Habitat, je tiens à le préciser aux collègues, on ne leur fait pas de faveur parce que ce serait l'ancien patrimoine de la Semaba. Ce n'est pas du tout cela. Nous prolongeons les emprunts existants et on permet évidemment à IDF Habitat de reprendre dans des conditions normales la totalité du patrimoine de la Semaba dans des conditions traditionnelles. Ces emprunts ont été contractés auprès de la CDC. Cela aurait été un autre organisme bancaire, nous aurions bien sûr fait la même chose. Je voulais vous redonner ces précisions. Il n'y a pas d'entorse à la réglementation habituelle.

Ce que nous faisons à Bagneux traditionnellement, à savoir garantir les emprunts pour la construction de logements sociaux, toutes les communes le font quand elles ont du patrimoine qui se construit sur leur commune ou les départements, comme les Hauts-de-Seine quand ce sont des logements construits par l'office HLM départementale.

Il n'y a rien d'exceptionnel à cette délibération et au fait qu'on la garantisse à 100 %.

Monsieur Rousseau, vous aviez une question.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire de nous donner la parole.

Je voudrais simplement noter que nous avons reçu ces délibérations tard dans la semaine après les commissions.

Mme le MAIRE. - Oui.

M. ROUSSEAU. – C'est un peu dommage.

Concernant la garantie financière, je ne vais pas vous faire un long discours, nous comprenons que ce soit prorogé vers le nouvel organisme, mais nous conservons notre position de vote de nos précédents votes sur les garanties financières.

Merci Madame.

M. FABBRI. - Madame le Maire, Messieurs et Mesdames les Conseillers municipaux sur la question des montants et notamment celle évoquée sur les prêts transférés et les nouveaux prêts afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté par rapport à la question posée sur la prise de risques éventuelle par la collectivité municipale, deux choses :

- La première, comme le rapport l'indique, les garanties accordées par les

collectivités à des organismes de logements sociaux ne figurent pas dans les ratios de prise de risques et notamment dans le ratio Galland dont vous discutez régulièrement sur les questions de prise de risques en termes d'endettement. Cela ne figure pas par philanthropie ou gentillesse du législateur mais parce qu'il n'y a pas de prise de risques en termes de gestion de patrimoine sur les accompagnements des bailleurs sociaux, particulièrement en Région parisienne où, malheureusement, la demande de logements est extrêmement importante. La question du non-fonctionnement d'un patrimoine n'est donc pas un risque.

Il n'y a pas d'augmentation ou de réduction de la prise de risque de la collectivité dans ces emprunts puisque nous sommes hors champ de ce point de vue.

➤ La deuxième, c'est que la ville ne passe pas d'une garantie de 81 M€, ce que sont les anciens prêts sur lesquels il est demandé ce soir un transfert de garanties, à un nouveau niveau de garanties qui serait de plus de 160 M€ en additionnant les anciens et les nouveaux prêts puisque, en réalité, la ville garantit aujourd'hui auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la Semaba près de 150 M€. C'est bien plus que les 80 transférés.

En revanche, certains des prêts que la Semaba détient encore aujourd'hui auprès de la CDC sont des prêts récents renégociés dont IDF a demandé dans ces négociations uniquement la reprise aux mêmes conditions. Pour le coup, IDF a poussé un travail que la Semaba, l'équipe de la Direction de la Semaba et Yasmine Boudjenah avaient commencé depuis plusieurs mois dans le cadre des difficultés financières de la S.E.M., c'est-à-dire une renégociation d'un paquet d'autres emprunts qui datent depuis plus longtemps.

De ce point de vue, plutôt que de reprendre les anciens prêts aux mêmes conditions et d'en demander le transfert, IDF a négocié avec la Caisse des Dépôts et Consignations, dans la foulée de ce que la Semaba avait commencé à travailler, de nouvelles enveloppes d'emprunts à des conditions plus avantageuses permettant notamment de réduire les annuités de remboursements qu'aura IDF et donc de pouvoir améliorer par IDF la gestion du patrimoine.

C'est cette deuxième enveloppe d'emprunts qui sont de nouveaux prêts qui vont se substituer aux anciens. Là pour le coup, IDF emprunte sous de nouveaux contrats de prêts à de meilleures conditions que les anciens de la Semaba avec la garantie de la ville si vous l'accordez ce soir et verse cet argent à la Semaba qui permet à celle-ci de rembourser de manière anticipée les anciens prêts qu'elle détenait.

On ne passe pas d'un coup de 80 M€ de prêts garantis à 160 M€ de prêts garantis. Nous avons à peu près le même volume de prêts garantis par la collectivité, mais une partie a été transférée parce que les conditions étaient satisfaisantes tandis que la deuxième a fait l'objet d'une renégociation et de nouveaux contrats de prêts à de nouvelles conditions plus avantageuses pour le bailleur et donc ses locataires.

Je vous remercie Madame le Maire.

Mme BOUDJENAH. - Je voulais faire un ajout à propos de ce que vous avez dit Monsieur Martin sur la volonté d'IDF Habitat de procéder à des rénovations du patrimoine.

Peut-être une remarque sur votre expression « remise aux normes », excusez-moi de vous le dire comme cela, mais cela ne veut pas dire grand-chose. D'ailleurs, Claude Huet, le Directeur d'IDF Habitat, a répondu à des questions des locataires de cet ordre. Que ce soit pour l'électricité ou d'autres choses, les normes évoluent en permanence. Aucun logement n'est aux normes de

2016 ou même de l'an dernier.

En revanche, vous avez tout à fait raison, la ville s'est engagée, on l'a voté dans le cadre du budget primitif 2016 et on vous refera la proposition pour les deux années qui suivent puisque cela fait partie du plan de financement que nous avons négocié dans le cadre de l'avenant de clôture de la convention ANRU, à la rénovation à venir des 3 premières tours qui appartenaient à Icade précédemment que la Semaba a rachetées en 2010 et qui vont devenir la propriété d'IDF Habitat à partir du 1^{er} juillet prochain. La ville participe au « bouclage » du plan de financement qui n'est pas complètement bouclé. IDF Habitat a commencé à y travailler techniquement pour que cette réhabilitation puisse s'engager dans les meilleurs délais pour le bien des locataires car c'est très attendu. Vous savez comme moi combien ces tours ont mal vieilli et ont besoin notamment en termes d'isolation de travaux conséquents et donc très onéreux. C'est le premier objectif.

Ils ont réaffirmé dans les réunions auprès des locataires qu'ils s'engageaient à atteindre ces objectifs dans les meilleurs délais.

Pour le reste du patrimoine et notamment les résidences que la Semaba a construites et qui sont les plus anciennes, qui ont entre 20 et 25 ans et qui réclament pour certaines des réhabilitations plus ou moins importantes, que la Semaba avait techniquement identifiées y compris en travaillant parfois avec des groupes de locataires volontaires sur l'inventaire des travaux à faire, IDF a annoncé dans les réunions auprès des locataires en mars que toute l'année 2016 serait consacrée à la redéfinition du plan stratégique de patrimoine, c'est-à-dire le plan pluriannuel de travaux du groupe IDF Habitat en y intégrant d'ores et déjà le patrimoine de la Semaba, un nouveau PSP global d'IDF Habitat qui serait finalisé à la fin 2016, adopté au conseil d'administration d'IDF de janvier 2017 et qui devrait comporter aussi des objectifs de travaux dans les autres résidences actuellement Semaba.

Je ne sais pas à quoi vous faisiez allusion quand vous disiez la volonté pas forcément exprimée de rénover. IDF a dit, et nous l'avons dit à leurs côtés, que, du jour au lendemain, les millions n'allaient pas pleuvoir et que les travaux ne seraient pas réalisés du jour au lendemain partout, mais l'objectif est bien d'y travailler avec une hiérarchie, un ordre de priorité qui est en cours d'établissement.

Mme le MAIRE. - Avec comme priorité annoncée par IDF Habitat la sécurité des logements. Vous évoquiez la mise aux normes, je pense aux conditions de sécurité. IDF Habitat a annoncé que leur priorité n° 1 était la sécurité. C'est la priorité n° 1 pour le bailleur, ce qui est tout à fait normal.

Je vous propose de passer aux votes. Il y a 3 délibérations.

➤ VOTE SUR LA DELIBERATION 02-A :

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN, LES RÉPUBLICAINS**
- **ABSTENTION = LE GROUPE LES RÉPUBLICAINS / UDI, UNION DU CENTRE**

ET DE LA DROITE

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION 02-B :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN, LES RÉPUBLICAINS ET LE GROUPE LES RÉPUBLICAINS UDI, UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION 02-C :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN, LES RÉPUBLICAINS ET LE GROUPE LES RÉPUBLICAINS UDI, UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

METROPOLE DU GRAND PARIS

03/ DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE BAGNEUX À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS (CLETC) ET DE SON SUPPLÉANT

Mme le MAIRE. - Nous avons à désigner les représentants de la commune à la CLETC du Grand Paris, un titulaire, moi-même, et un suppléant qui sera une suppléante, Yasmine Boudjenah notre élue aux finances.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE DE M. ROUSSEAU**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE LES RÉPUBLICAINS / UDI, UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

AMÉNAGEMENT URBAIN

ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO

04/ DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE D'UNE SUPERFICIE DE 15 M² ENVIRON, SITUÉE 113 RUE JEAN MARIN NAUDIN

Mme BOUDJENAH. - C'est une délibération que nous avons examinée en commission aménagement.

Le plus simple pour ceux qui n'étaient pas à la commission est de se reporter au plan que vous avez dans vos dossiers puisqu'il s'agit vraiment d'une petite emprise mais qui permet de parler d'un projet plus important.

Nous sommes dans la rue Jean Marin Naudin près de l'immeuble qui se nomme Le Nautile, un immeuble de bureaux qui va bientôt être vide puisqu'il n'est occupé aujourd'hui plus que par une seule entreprise, l'entreprise Neopost, qui va rejoindre après travaux et emménagement pendant

l'été, à partir de septembre prochain, le tout nouvel immeuble construit par Codic, le long de la RD 920.

La Société gérante de l'immeuble Le Nautile, la Société La Française, a décidé de céder cet immeuble en quête d'une consultation promoteurs. Un groupement a été retenu. Il est composé de Codic et de Nexity pour démolir complètement cet immeuble et faire une opération mixte avec un immeuble de bureaux de près de 21 000 m² le long de la RD 920 en « alignement » de l'immeuble que Codic a construit et, à l'arrière, 5 500 m² de logements.

En termes de parcelles, tout le programme dont je viens de parler va s'étaler sur la parcelle occupée par Le Nautile. Aujourd'hui, quand vous passez la RD 920, il y a un parking juste derrière le grillage. Celui-ci est la propriété de la Semaba. Il sera vendu au Groupement. Nous proposons de désaffecter, de déclasser ce fameux triangle de 15 m², une emprise non régulière clôturée, afin qu'elle fasse partie de l'assiette foncière totale de façon à la céder à ce groupement de promoteurs.

Pour information, le 1^{er} juin prochain aura lieu une réunion publique d'information et de concertation qui portera notamment sur ce projet mixte à développer sur l'ensemble de ce périmètre.

Je termine en disant que cette opération contribuera au financement des équipements publics de la Z.A.C. écoquartier Victor Hugo sous la forme d'une participation constructeur du Groupement, participation pour laquelle nous avons délibéré du montant au Conseil municipal.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ou des questions ?...

(Aucune.)

Nous voterons la cession de cette emprise au prochain Conseil municipal.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMENAGEMENT DE LA TRAME VERTE - ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO A BAGNEUX

05/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS DU DOMAINE PUBLIC ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme BOUDJENAH. - C'est un peu la suite puisque l'on est dans le même périmètre. Il s'agit de travailler au réaménagement des espaces verts existants sur l'emprise de l'aqueduc de la Vanne qui se trouve juste derrière le triangle dont on vient de parler sur une emprise qui appartient à Eau de Paris, aujourd'hui complètement clôturée, dont l'objectif est de redonner, si je puis dire, à l'espace public avec des aménagements prévus qui consistent en la création d'une circulation douce pour les piétons et les cycles, qui se trouverait à l'arrière des futurs logements qui seraient construits dans le cadre du programme dont nous avons parlé à la délibération précédente.

Il est nécessaire de conventionner avec Eau de Paris, une régie créée par la ville de Paris dont la mission est de gérer le service public industriel et commercial de l'eau. Deux types de conventions sont envisagés, l'une pour la superposition de l'affectation du domaine public avec la ville, c'est l'objet de la présente délibération, et l'autre pour la réalisation des travaux avec la Semaba en tant qu'aménageur de la Z.A.C. écoquartier Victor Hugo.

Ce soir, il s'agit de donner l'autorisation au Maire de signer la première convention de

superposition d'affectations du domaine public.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce point ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

OPERATION SARRAIL

06/ DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT - APPROBATION DE LA CESSION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AR N° 16P, N° 17P, N° 18P, N° 19P, N° 20, N° 21, N° 22, N° 23, N° 31, N° 32, N° 36P, N° 37, N° 39P, N° 40P, N° 176P, N° 182P, SITUEES RUE DU GENERAL SARRAIL, RUE DE LA FONTAINE ET AVENUE DE BOURG-LA-REINE

Mme le MAIRE. - Il s'agit là aussi de désaffectation et de déclassement d'un certain nombre de parcelles.

Mme BOUDJENAH. - On passe du nord au sud de la commune. Je vais vous faire grâce de l'ensemble du rapport parce que ce n'est pas la première fois que nous en parlons en Conseil municipal.

Je rappelle qu'au Conseil municipal du 9 février dernier, nous avons pris acte de l'avis favorable rendu par le commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui avait lieu dans le courant de novembre.

En termes de concertation, depuis le mois de juin 2015, nous avons obtenu 3 réunions publiques globales et plusieurs réunions avec les riverains directs sur ce projet dont l'objectif est de construire 148 logements dont 32 en social, 16 en intermédiaire et le reste en accession à la propriété, ainsi qu'un logement rez-de-chaussée pouvant être affecté à une activité de profession libérale. L'idée est d'y installer un cabinet médical et également sur ce programme, des jardins partagés.

Au Conseil municipal de février, nous avons aussi délibéré sur le droit de priorité concernant une portion du chemin que nous devons proposer aux propriétaires riverains. Il avait un mois pour se porter éventuellement acquéreur, ce qu'il n'a pas fait. La commune peut procéder à la cession de cette emprise.

Dans une lettre du 19 avril, Cogedim et Imestia, le groupement qui mène ce projet, ont informé Mme le Maire de leur intention de réaliser ce projet et, pour cela, d'acquérir l'ensemble des parcelles pour un montant de 5,460 M€.

L'idée est de commencer la commercialisation du programme à l'été 2016 de façon à démarrer les travaux dès le début 2017.

Ce soir, il s'agit de confirmer la désaffectation et de prononcer le déclassement des parcelles communales dont vous avez les numéros sous les yeux et d'approuver la cession à la SCCV Bagneux Bourg-la-Reine et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les actes pour cela.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. MARTIN. – Ce n'est pas la première fois que nous parlons de cette opération. Il y a eu pas mal de débats dont pas mal en réunions publiques par les habitants. Il y a eu une réunion publique

le 28 janvier 2016. Y a-t-il eu un compte rendu de cette réunion et le retour des habitants ?

À la première réunion publique, cela ne s'était pas trop bien passé, une nouvelle proposition a été faite. Nous aurions souhaité avoir le compte rendu de cette réunion publique puisque nous n'y étions pas pour voir si les habitants avaient changé d'opinion par rapport au nouveau projet.

Mme le MAIRE. - Nous vous l'avons indiqué en haut de la page 2 du rapport de présentation. Lors de la réunion publique, nous avons insisté auprès du promoteur sur la reprise de la façade du bâtiment en entrée de ville, à l'angle de la rue la Fontaine et de l'avenue Bourg-la-Reine.

On a demandé un retravail du bâtiment et de la façade côté rue du Général Sarrail dont le visuel avait été présenté et qui était, je vais le dire comme cela, un peu ingrat.

La réunion a aussi beaucoup porté sur le report de l'entrée du parking. Une entrée était prévue à Sarrail et une sur l'avenue de Bourg-la-Reine, une entrée et une sortie différentes. Là, on aura une entrée et une sortie avenue de Bourg-la-Reine avec l'accord du département puisqu'on est sur une avenue départementale.

Nos services ont rencontré le département des Hauts-de-Seine. Nous avons l'accord du département pour que l'entrée et la sortie soient sur l'avenue de Bourg-la-Reine et pas dans la rue du Général Sarrail où les riverains craignaient un défilé de véhicules sur une partie de la rue qui est pavillonnaire dans l'ensemble.

Mme BOUDJENAH. – Monsieur Martin, nous n'avons pas l'habitude de faire de compte rendu des réunions publiques. Donc non, nous n'avons pas de compte rendu écrit. À la réunion publique, il n'y a pas eu de vote des habitants présents. Je ne vais pas vous dire que tous les habitants, y compris les riverains, sont complètement satisfaits de ce projet, ce serait mentir, mais je pense en tout cas que la totalité a reconnu qu'il avait évolué.

A-t-on emporté l'adhésion de tous les riverains ? Sans doute pas.

En tout cas, pour en avoir croisé à nouveau certains depuis la réunion du 28 janvier, ils ne nous ont pas réinterpellés sur le projet lui-même. C'est pour cela que nous vous proposons d'avancer, de permettre après délivrance du permis à la commercialisation de s'entamer et au projet de voir le jour.

Mme le MAIRE. - Mme Dreyer-Garde, la Directrice générale adjointe, m'indiquait que, dans la délibération que nous avons votée dans un précédent Conseil municipal sur le déclassement, il y avait un passage sur la réunion du 28 janvier avec un mini-compte rendu, mais un compte rendu des questions qui avaient soulevé un débat lors de la réunion publique pour lequel on a eu un avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur.

Nous avons poursuivi la concertation compte tenu des remarques des riverains très proches de l'opération.

Je vous propose de passer au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN, LES RÉPUBLICAINS**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE LES RÉPUBLICAINS / UDI, UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

ÉLABORATION D'UN PLAN STRATEGIQUE DE L'ACTIVITE D'AMENAGEMENT DE LA SEMABA

07/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE COFINANCEMENT A PASSER AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - J'en parlais tout à l'heure, nous avons lancé une étude sur les questions d'avenir de la branche aménagement de la Semaba. Le Cabinet d'études Sémaphores nous accompagne.

La Caisse des Dépôts et Consignations financera la moitié de cette étude, soit 11 000 €.

Il s'agit d'approuver la convention de cofinancement, étude sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir et notamment sur ses préconisations et les options que nous proposerons au Conseil municipal.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE LES RÉPUBLICAINS / UDI, UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN, LES RÉPUBLICAINS**

SERVICES TECHNIQUES

OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR « LES CHANTIERS DE TRAVAUX » SUR LES RESEAUX DE GAZ

08/ APPROBATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION, AINSI QUE DE SON MODE DE CALCUL

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'approuver cette redevance pour occupation ainsi que son mode de calcul.

Ce sont des sommes relativement modiques.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MARCHE DE CHAUFFAGE, VENTILATION, ET CLIMATISATION AVEC GROS ENTRETIEN ET PRESTATIONS DIVERSES

09/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE

Mme le MAIRE. - Il y a eu une commission d'appel d'offres le 13 mai. Dalkia ayant présenté l'offre la plus avantageuse a remporté ce marché.

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

DEMANDE DE SUBVENTION

10/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA SENATRICE AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR LA RÉFECTION DE LA COUR D'ÉCOLE PRIMAIRE JOLIOT CURIE

Mme le MAIRE. – On a une demande de subvention à déposer auprès de la sénatrice, Mme Brigitte Gonthier-Maurin, qui nous donne une subvention dans le cadre de sa réserve parlementaire que nous affecterons à la réfection de la cour de l'école primaire Joliot Curie.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIGEIF

11/ PRISE D'ACTE DE LA SUBSTITUTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL 12 « GRANDORLY VAL-DE-BIEVRE SEINE-AMONT » A LA COMMUNE DE MORANGIS ET DE LA SUBSTITUTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « COMMUNAUTE PARIS-SACLAY » A LA COMMUNE D'ORSAY

Mme le MAIRE. - C'est une délibération pour prendre acte de la substitution des établissements publics territoriaux en lieu et place des communes. C'est lié à la recomposition de la carte intercommunale et la création des nouveaux territoires dans la métropole depuis le 1^{er} janvier 2016.

La commune de Morangis fait maintenant partie du nouvel établissement public territorial Grand Orly, Val-de-Bièvre, Seine Amont et la commune d'Orsay a intégré la communauté de territoire de la communauté Paris-Saclay. Il s'agit d'en prendre acte pour qu'ils puissent continuer à être membres du SIGEIF. C'est purement administratif.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TARIFS

ÉDUCATION

12/ APPROBATION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE POUR LE TARIF EXCEPTIONNEL DE LA RESTAURATION SCOLAIRE (ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 29 MARS 2016)

Mme DAVID. - Il y a 2 ans, nous avons mis en place un nouveau système de tarification de la restauration scolaire. Nous proposons un forfait pour l'inscription des enfants à la restauration.

Les familles ont le choix d'inscrire leurs enfants à différents forfaits : 1 jour, 2 jours, 3 jours jusqu'à 5 par semaine.

Cette inscription au forfait avait été pensée pour plusieurs raisons :

- anticiper le nombre de repas à confectionner,
- anticiper le nombre d'animateurs pour encadrer la pause méridienne,

- mais aussi, un point important, lutter contre le gaspillage alimentaire.

Ceci dit, nous avons laissé la possibilité aux familles d'une inscription exceptionnelle avec un tarif particulier.

Au bout de 2 ans, force est de constater que nos objectifs ne sont pas atteints. En effet, 30 % des enfants scolarisés ne sont pas inscrits sur un forfait et la part des convives déjeunant exceptionnellement peut varier jusqu'à 300 élèves par jour.

C'est beaucoup.

Notre organisation s'en trouve fragilisée. Cela nous oblige à fournir plus de repas chaque jour pour prévoir les inscriptions exceptionnelles, au cas où.

Les familles utilisent donc la possibilité d'inscription exceptionnelle comme une inscription à la carte. Nous pensons que cela s'explique par le fait que le tarif exceptionnel est très proche du tarif au forfait une journée : environ 10 centimes pour la première tranche et 40 centimes pour la dernière. On a vraiment besoin de sécuriser notre mode de fonctionnement, on ne peut pas continuer à gaspiller sans arrêt, à être obligé de revoir l'organisation quotidiennement. Cela veut dire ajuster les effectifs d'encadrants, cela veut dire confectionner des repas en plus et cela veut aussi dire livrer de nouveau des repas dans toutes les écoles pour ajuster le nombre de repas au nombre d'enfants qui déjeunent.

L'exceptionnel doit rester vraiment de l'exceptionnel avec une inscription préalable. Pour essayer de remédier à cette problématique, nous proposons de remonter le tarif exceptionnel, de le porter au tarif du forfait un jour majoré de 50 %, ce qui fera une prestation pour la première tranche à 1,96 € allant jusqu'à 9,85 € pour la dernière tranche.

Je rappelle que, dans ce prix, on a le repas mais aussi 1 h 30 d'accueil de loisirs, l'ensemble de la pause méridienne plus le repas.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Effectivement, quel gâchis ! Plus de 300 repas mis à la poubelle certains jours, cela correspond à plusieurs centaines de kilos de nourriture gâchées en fin d'année. La commune a fait le choix de proposer deux offres de service, une offre forfaitaire et une offre à la carte. C'est clairement un échec. Le chiffre de 30 % de la population scolaire qui prend des repas occasionnellement nous interpelle.

Soit l'offre forfaitaire est trop chère, soit il faut revoir entièrement l'offre de restauration en fonction de l'évolution des usages de cette offre de service. Ce n'est pas en doublant le prix des repas pour ceux qui souhaitent prendre l'offre à la carte que cela va arranger les choses. Au contraire, cela risque d'amplifier le problème.

Le prix des repas aujourd'hui constaté par l'ensemble des parents a fortement augmenté depuis deux ans. Ils s'en plaignent.

Il faut peut-être revoir globalement ces deux offres et repenser la restauration.

Mme le MAIRE. – À Bagneux, tous les enfants, quelle que soit la situation des familles, qu'elles travaillent ou qu'elles ne travaillent pas, peuvent déjeuner dans les restaurants scolaires. Je veux le redire à l'ensemble des collègues car c'est loin d'être le cas dans beaucoup de communes. Nous avons fait le choix de ne pas discriminer les familles et donc les enfants en fonction de la situation de leurs parents. À partir de là, il faut que l'on puisse mettre des règles acceptables. On

a mis en place des forfaits. Les familles peuvent choisir : soit leur enfant déjeune une journée par semaine, soit il déjeune 2 jours, 3 jours, 4 jours, 5 jours. C'est une souplesse. Dans pas mal d'autres communes, c'est un forfait mensuel : vous inscrivez vos enfants au mois et vous payez pour le mois et tous les jours.

Nous avons créé un forfait suffisamment souple afin que les enfants des familles qui souhaitent qu'ils ne déjeunent qu'une seule fois par semaine puissent le faire.

En revanche, on a créé un tarif exceptionnel pour les enfants qui ne déjeunent pas mais dont les parents peuvent avoir besoin une ou x fois dans l'année que leur enfant y déjeune parce qu'il y a un entretien d'embauche, parce que la maman ou le papa est hospitalisé, parce qu'il se passe un événement exceptionnel.

Ce tarif exceptionnel doit rester exceptionnel. Quand c'est 30 % des familles, cela ne va pas.

Nous proposons de voter un tarif exceptionnel qui soit un peu plus cher. Je rappelle que le premier tarif est à moins de 2 € le repas, c'est-à-dire que, pour la première tranche, la famille peut bénéficier d'un repas à moins de 2 € par jour. Pour un tarif exceptionnel, nous estimons que, franchement, cela reste encore un tarif extrêmement bas et cela peut permettre de dépanner une famille quand elle a besoin d'y avoir recours.

J'ajoute également qu'à Bagneux, nous n'avons jamais mis un enfant à la rue parce que ses parents n'avaient pas acquitté la facture de restauration scolaire. Je tiens aussi à le préciser, car ce n'est pas le cas ailleurs.

Là, on explique clairement aux familles que le repas exceptionnel est un repas exceptionnel, que ce n'est pas un repas habituel.

On donne un signe de ce point de vue. On verra au bout d'un an, si cela nous a permis d'améliorer les choses ou pas.

Je ne souhaiterais pas que l'on arrive à la proposition de supprimer les repas exceptionnels parce que cela pourrait être une option de dire : il n'y a plus de repas exceptionnel et quoi qu'il vous arrive, vous vous débrouillez, vous n'êtes pas inscrit avec un forfait.

On propose plutôt cette mesure pour que le tarif exceptionnel reste vraiment exceptionnel. Franchement, nous faisons tout dans la commune pour que tous les enfants puissent déjeuner, qu'il n'y ait pas de pénalisation quelle que soit la situation économique, sociale et financière des familles.

Il faut que ce soit non pas du donnant/donnant car ce n'est pas le bon terme mais plutôt du gagnant/gagnant.

Il faut aussi que tout le monde comprenne qu'il est nécessaire d'avoir des règles pour que nous puissions tous bien vivre ensemble et que les enfants puissent déjeuner dans les meilleures conditions possibles. Il n'est pas acceptable de jeter des centaines de repas à la benne à ordures.

Je préfère que l'on s'attache à améliorer encore la qualité de nos repas plutôt que de faire passer à la benne à ordures des centaines de repas ou de se retrouver avec des équipes d'encadrement qui ne conviennent pas parce qu'on n'a pas le nombre d'animateurs suffisant parce que tel jour, on apprend le matin qu'il y aura 50 gamins en plus. On ne sait pas gérer cela avec suffisamment de souplesse, on ne sait pas trouver des animateurs le matin. Je comprends que vous ne soyez pas d'accord mais c'est le sens de notre proposition.

Mme POURTAUD. – Il n'est pas facile de gérer ce problème. Il est difficile de comprendre que beaucoup de repas sont jetés. Je trouve qu'il faut inciter les gens à prendre le forfait, c'est sûr. Quant à la mise en place d'un tarif exceptionnel... Voilà... Ce que vous faites n'est pas dramatique, au contraire, je trouve cela plutôt bien, nous trouvons cela plutôt bien. Il faut vraiment continuer de réfléchir à trouver la solution pour ne pas que tous ces repas soient perdus. Il n'en existe pas 50. Il faut trouver le moyen qui permette aux gens de comprendre que l'on ne peut pas perdre comme cela de la nourriture, venir ou pas selon son envie. Nous trouvons que ce que vous faites est plutôt bien.

M. ZANI. - Pour rétablir une petite vérité, en effet, le tarif que vous dites exceptionnel n'est pas très élevé concernant le coefficient familial le plus bas, qui est de 1,98, mais s'agissant du coefficient familial le plus haut, on en est à 9 et quelques. Vous passez dans Paris un peu partout, c'est le tarif de la restauration normale.

De nombreux restaurants proposent un menu à 9 €. Le prix de la cantine et le prix de la restauration... On ne peut pas dire d'une manière générale que le tarif est bas. C'est en fonction du quotient familial, tout en vous donnant crédit que, en effet, le tarif le plus bas n'est même pas le prix d'un café, je vous l'accorde. Mais le tarif le plus haut est quand même important.

Mme DAVID. - Je veux insister sur le fait que ce n'est pas le prix du repas. C'est le tarif de la pause méridienne. Il y a le repas plus 1 h 30 d'accueil. Je vous mets au défi de trouver une baby-sitter qui vous fait le repas et 1 h 30 d'accueil pour pratiquement 10 € pour le tarif le plus fort. On est largement en dessous du coût réel de la prestation, y compris pour le repas à 9,85 € puisque le coût de revient se situe aux alentours de 12 €.

M. ZANI. - C'est vrai que j'ai passé par perte et profit la garde d'1 h 30 que vous consentez, en effet.

Mme DAVID. - Il y a à peu près 300 personnes entre celles du service entretien, celles du service restauration et le personnel d'animation auxquelles s'ajoutent la livraison des repas, plus tout... Voilà.

M. ZANI. - Cela se défend !

M. MARTIN. - Revenons au débat lui-même, comment peut-on réduire 30 % de repas exceptionnels ? 30 %, c'est beaucoup. On peut se poser sérieusement la question. On pense qu'en augmentant ces prix exceptionnels, cela ne va pas réduire ces 30 %, cela va apporter encore plus de problématiques.

Mme DAVID. - Il y a 30 % de non-inscrits au forfait mais ces 30 % d'enfants ne déjeunent pas systématiquement. Certains ne déjeunent jamais, d'autres une fois dans l'année.

M. MARTIN. – Globalement, cela fait une population globale de 30 % qui l'utilise.

Mme le MAIRE. - La méthode la plus simple est de supprimer ces repas exceptionnels. Il y a plein d'endroits où il n'y en a pas, ce n'est pas ce que l'on a souhaité proposer.

M. MARTIN. - Il y a des solutions dans les restaurants administratifs et autres : des repas forfaitaires et des repas occasionnels qui s'appellent de la restauration rapide. Ce n'est peut-être pas la même restauration mais cela justifie un tarif différent qui peut être fait occasionnellement avec des repas froids notamment.

Ce sont peut-être des choses qu'il faut envisager.

Vous n'allez pas résoudre vos problèmes...

Mme DAVID. - On ne va pas mettre les enfants qui mangent de façon exceptionnelle à une table à part, avec un service à part et un sandwich.

M. MARTIN. - Je ne parle pas de table à part.

Mme MOUTAOUKIL. - Je pense qu'il y a une espèce d'incompréhension de ce qui est écrit dans la délibération.

J'entends et je comprends. Quand on lit les éléments que vous avez relevés, Monsieur Martin, à savoir 30 % de la population scolaire ne sont pas concernés par les forfaits proposés, cela veut tout simplement dire non pas que 30 % d'enfants ne déjeunent pas, mais qu'il y a 30 % d'enfants pour lesquels les familles considèrent qu'ils n'ont pas à bénéficier de la cantine parce qu'ils peuvent rentrer chez eux pour déjeuner à la maison parce que c'est plus commode, parce que c'est peut-être aussi plus agréable de déjeuner en famille, etc. C'est un choix de la famille.

C'est là que je crois qu'il y a une sorte d'incompréhension sur ce chiffre et ce qu'il signifie. Que 30 % de la population scolaire ne soient effectivement pas concernés par les forfaits, personnellement, cela ne me choque pas.

L'objectif de la collectivité n'est pas que 100 % des enfants scolarisés déjeunent à la cantine. Il y a peut-être aussi des familles qui ne le souhaitent pas pour des tas de raisons et parfois simplement parce qu'il est plus sympa de rentrer à la maison pour déjeuner en famille quand on habite à 2 pas de l'école.

Je crois qu'il y a une surinterprétation de ce chiffre et peut-être de ce qu'il y a derrière.

Je voulais juste le préciser parce que c'est ce que j'entends dans votre intervention.

M. MARTIN. – Non. 300 repas...

Mme MOUTAOUKIL. - Je crois qu'il est nécessaire, comme l'ont exprimé Mme le Maire et d'autres collègues ici, de donner la possibilité aux familles qui le souhaitent de faire déjeuner leur enfant à la cantine, bien que ce ne soit pas une habitude pour elles, quand c'est nécessaire, quand elles en ont besoin. C'est le service que l'on offre. Je crois qu'il faut s'en réjouir et le défendre.

Après, qu'il y ait nécessité de responsabiliser certaines familles, parce que toutes les familles ne sont évidemment pas concernées, sur le fait que quand elles inscrivent leurs enfants, il est important qu'ils puissent aller à la cantine parce que cela engendre des coûts et un gaspillage de nourriture, je crois que c'est plutôt une bonne chose.

Voilà ce que l'on est en train de faire en essayant d'augmenter ce tarif exceptionnel. Pour moi, ce ne serait pas une bonne chose que de supprimer ce tarif exceptionnel parce que, là, on priverait d'autres familles conscientes de cette possibilité.

Mme GARGARI. - J'ai une petite question.

Madame le Maire, chers collègues, je voudrais connaître le nombre de gâchis qu'il y a sous le mode forfait et celui sous le mode précédent.

Mme DAVID. - Je n'ai pas les chiffres, mais on pourra tous les donner.

Mme GARGARI. - Combien d'enfants ne mangent plus à la cantine depuis le mode forfait ?

Mme DAVID. - On n'a pas baissé le nombre de convives.

Mme GARGARI. - J'aimerais avoir les chiffres.

Mme MOUTAOUKIL. - Dans la délibération, il est écrit que l'on est passé de 2 400 à 2 879. 479 enfants déjeunent en plus depuis la mise en place de ce forfait.

Mme le MAIRE. - Nous vous donnerons les chiffres précisément. Mme Laroum fera un petit bilan.

Mme GARGARI. - Merci.

M. ZANI. - Permettez-moi une petite précision.

Les enquêtes dirigées sur le gâchis alimentaire ne ciblent pas spécifiquement le manque de fréquentation dans les cantines mais plutôt la surestimation des produits alimentaires commandés. Quand on parle du gâchis alimentaire, on ne dit pas il y a un gâchis alimentaire au niveau des cantines parce qu'il y a très peu de fréquentation, non. Parfois, on commande des quantités beaucoup plus importantes qu'il n'en faut.

Mme le MAIRE. - C'est pour cela que l'on a mis en place un système au forfait 1 jour, 2 jours, 3 jours, 4 jours, 5 jours. Les familles sont inscrites soit pour déjeuner tous les jours, soit tous les 3 jours, etc. Il y aura des enfants malades, etc. on ne peut pas le savoir à l'avance, mais cela nous permettra normalement de bien mieux quantifier le nombre de repas dont nous avons besoin et de livrer au plus juste dans les restaurants scolaires. Le forfait est fait pour cela.

Comme nous avons essayé de l'expliquer, nous avons mis en place un tarif exceptionnel pour les familles qui ne s'inscrivent pas au forfait mais l'exceptionnel doit rester de l'exceptionnel. Notre difficulté réside dans le fait que des familles utilisent régulièrement l'exceptionnel. C'est cela qui ne va pas, c'est cela que l'on essaie de réduire sinon cela reste du déjeuner à la carte. À la carte, quand on le sait le matin pour le midi, c'est extrêmement compliqué de gérer en termes de dépenses et de coûts.

M. LE THOMAS. - Pour pallier les risques que l'on ne veut plus prendre, à savoir avoir plus de 300 repas que la cuisine centrale est obligée de préparer même s'ils ne sont pas consommés, on propose d'avoir un tarif différencié un peu plus fort que l'actuel qui incite les familles, puisqu'ils ont visiblement recours à ce système trop régulièrement, à venir au forfait puisque ce sera plus avantageux pour eux d'être dans le système du forfait dans ce cadre que dans l'occasionnel qui devient récurrent. C'est simplement cette proposition qui est faite.

Mme le MAIRE. - Nous ferons un bilan dans le temps pour voir si cela améliore les choses ou pas. C'est notre objectif.

Je vous propose de passer au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN, LES RÉPUBLICAINS**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE LES RÉPUBLICAINS / UDI, UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

13/ APPROBATION DES TARIFS POUR LA PRATIQUE D'ACTIVITES RECREATIVES DE L'ESPACE MARC LANVIN (ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 29 MARS 2016)

Mme MOUTAOUKIL. - Nous avons approuvé cette délibération lors du Conseil municipal du

29 mars mais nous avons omis dans la délibération votée d'indiquer dans l'article 1 que, dans le cadre d'une fratrie, le plafond par sortie et par famille était fixé à 30 €. C'est pour rectifier cet oubli qu'il est proposé d'annuler la délibération et de voter une nouvelle délibération conforme au fonctionnement de l'espace Marc Lanvin qui intègre cette partie de l'article 1.

Mme le MAIRE. - Il y a une erreur matérielle dans la délibération précédente.

Il n'y a pas de remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MARCHE DE NOËL

14/ FIXATION DES TARIFS DES EMPLACEMENTS DU MARCHÉ DE NOËL 2016 ORGANISE PAR LA VILLE

M. ROMERO AGUILA. - Il y a une augmentation globale de 3 %. Le gros changement a eu lieu l'an dernier puisqu'il y a une tarification différenciée selon le type d'emplacement utilisé par les uns et les autres. Là, la progression est tout à fait normale et raisonnable. On est largement en dessous du tarif des communes avoisinantes. Il me semble que le dernier marché de Noël a eu pas mal de succès avec des propositions parfois étonnantes et, du coup, assez adaptées à la période.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de remarque ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SPORTS

DISPOSITIF VACAN'SPORTS HAUTS-DE-SEINE

15/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - On approuve la convention de mise à disposition d'installations sportives communales. Dans le cadre des vacances scolaires, le service municipal des sports organise pour les enfants des accueils au sein des centres de loisirs. Nous accueillons des éducateurs sportifs et le matériel qu'ils apportent. Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine amène ce dispositif gratuitement sur les communes des Hauts-de-Seine. Nous mettons les installations sportives à disposition.

Il s'agit de signer la convention avec le département.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CULTURE

ÉQUIPEMENT CULTUREL NUMERIQUE

16/ APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LA REGION RELATIVE A L'EQUIPEMENT CULTUREL NUMERIQUE DU CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES EMERGENTES ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Afin de percevoir la subvention de la région qui correspond à 40 % de l'investissement, il faut m'autoriser à signer la convention.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

JEUNESSE

ADHESIONS

17/ RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE DE BAGNEUX A L'ASSOCIATION INFORMATION JEUNESSE 92 ET APPROBATION DU MONTANT DE LA COTISATION A REGLER POUR CHAQUE ANNEE

Mme MOUTAOUKIL. - Lors du Conseil municipal du 20 novembre 2012, une délibération a acté la convention portant sur le Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) signée entre les partenaires communaux, départementaux, régionaux et l'État.

Bien qu'adhérente depuis 2012 à l'association, une convention a été soumise au vote du Conseil municipal le 20 novembre 2012. Afin de régler la cotisation 2015 et les suivantes, la trésorerie demande que la délibération précise le paiement des cotisations auprès de l'association fixée chaque année par l'Assemblée Générale de l'association. Il y a lieu d'approuver celle-ci.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association Information Jeunesse 92 et d'autoriser le paiement des cotisations annuelles pour chaque année.

M. MARTIN. – À combien se monte cette cotisation ? Je comprends qu'on ne le spécifie pas dans la délibération.

Mme le MAIRE. - C'est moins de 100 €.

Mme MOUTAOUKIL. - Il me semble avoir compris qu'il était question de 90 €, mais je demanderai qu'on le précise parce que le montant ne figure pas dans la délibération.

Mme le MAIRE. - 350 € me dit le Directeur Général des Services.

Mme MOUTAOUKIL. - Excusez-moi.

M. ZANI. - Moins de 100 €... 350 €...

Mme MOUTAOUKIL. - Je suis désolée, j'ai confondu les chiffres avec ceux d'une autre délibération. On vient de m'expliquer pour quelle raison le montant ne figure pas dans la délibération. La trésorerie nous demande de délibérer sur le principe de paiement de cette cotisation pluriannuelle. Ce montant peut évoluer, mais en 2015, c'était 350 €.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

ADHESION

18/ ADHESION A L'ASSOCIATION DES ÉLU(ES) CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (ECVF)

Mme le MAIRE. - Le montant de l'adhésion est 500 €, c'est précisé dans la délibération. Je pense que vous connaissez cette association, elle a un réseau d'élus et de collectivités qui ont engagé une lutte contre les violences faites aux femmes. Cet organisme de formation pour les élus est agréé par le ministère de l'Intérieur. Cette association participe au collectif pour la grande cause nationale contre les violences faites aux femmes.

Je vous propose de renouveler notre adhésion.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

19/ ADHESION SOLIDAIRE AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES TOURNESOLS DE FREJUS

Mme CHAMI. - Devant les attaques répétées de la municipalité Front National de Fréjus contre ce centre, jusqu'à fermer ses locaux, la fédération nationale des centres sociaux et socioculturels appelle à la mobilisation de l'ensemble des CSC de France. Cet appel a été largement entendu puisque des dizaines de centres de toute la France se sont déjà manifestés financièrement.

Bagneux contribue à son tour et s'inscrit dans cette démarche. La contribution est portée par nos 2 CSC : Prévert et Gueffier, d'autres communes sont en train d'être sollicitées aussi en ce sens.

Mme le MAIRE. - C'est une adhésion solidaire à hauteur de 300 €.

M. REYNAUD. - Madame le Maire, chers collègues, cette délibération m'a posé problème parce qu'il s'agit ici d'attribuer une aide, une subvention au Centre Social et Culturel de Fréjus alors que nous avons décidé ici même il y a quelques semaines, sans baisser la dotation globale, de baisser certaines subventions accordées par la municipalité à des associations de Bagneux et de ne pas souscrire à de nouvelles demandes.

Problème aussi parce qu'il s'agit ici d'argent public et donc de l'argent, d'une certaine manière, des Balnéolais.

Problème enfin parce que David Rachline Front National a été élu Maire de Fréjus avec 44 % des voix sur une participation de 71 %, parce que l'implantation du Front National à Fréjus ne fait que grandir d'année en année : 51 % aux départementales puis 53,7 % aux régionales, l'ensemble des forces de gauche ne dépassant pas les 18,5 % avec de l'ordre de 12 % pour les socialistes, 3 % pour le front de gauche, etc.

Clairement, la population de Fréjus a choisi dans sa grande majorité une politique de droite et pire encore.

La population de Fréjus persiste et signe à chaque élection avec des scores sans appel.

Bien sûr, par ailleurs, cette somme reste modeste. Alors Madame le Maire, s'il ne s'agissait pas ici d'un enjeu humaniste, s'il ne s'agissait pas ici de montrer et de participer d'une solidarité indispensable à l'encontre de décisions iniques et obscènes, s'il ne s'agissait pas ici de rappeler les dangers d'une droite au galop, s'il ne s'agissait pas de proclamer haut et fort qu'être de Gauche,

c'est aussi se soucier de ceux qui ne pensent pas comme nous, s'il ne s'agissait pas enfin d'un acte politique fort, je voterai contre.

Je voterai donc pour.

Mme POURTAUD. - Nous n'allons pas tout à fait rejoindre les propos de notre collègue socialiste. Ce n'est pas forcément ce que nous pensons vraiment sur tout cela, mais nous considérons que la ville de Fréjus a choisi d'être Front National, c'est leur affaire.

Il y a 36 000 communes en France. Chacun fait comme il veut, c'est la démocratie. Nous n'allons pas parler ici ce soir du Front National. C'est un... Je n'ose pas dire que c'est un parti comme les autres parce que je ne me ferai vraiment pas reconnaître comme je suis, mais nous considérons que nous mêler d'une commune, ce n'est pas du tout nos affaires. Si c'est comme cela, c'est comme cela. Les habitants les ont choisis.

Voilà... Effectivement, c'est de l'argent public, c'est de l'argent de notre ville, ce n'est pas beaucoup d'argent, certes mais bon, c'est quand même l'argent des Balnéolais. Sans doute avez-vous fait cela dans un sens qui a le mérite d'être très respectueux de ce que l'on pense tous de la montée du Front National et pas exactement de la Droite en général mais du Front National, on va dire.

Nous n'allons pas participer au vote juste parce que nous ne voulons pas nous mêler des affaires des autres villes, ce n'est pas notre rôle. Cela ne nous empêche pas de penser ce que nous pensons du Front National et pas de la Droite en général comme cela a été dit.

Mme MEKER. – Justement, puisque nous sommes en démocratie, c'est une façon un peu curieuse de penser que cette affaire ne regarde pas du tout un Conseil municipal qui est aussi une intense politique.

Il s'agit d'une petite somme, certes symbolique, mais si la municipalité de Fréjus qui est élue, tout comme la municipalité de Bagnaux est également élue, je ne vois absolument aucun souci à faire ce geste, qui est un geste politique, qui est aussi un geste de solidarité dont la hauteur indique bien qu'il s'agit d'un geste politique et symbolique. Je ne pense pas que les personnes qui ont élu la municipalité de Bagnaux en soient choquées puisqu'elles ont aussi voté massivement pour l'équipe municipale qui les représente jusqu'en 2020.

Ce qui est vrai pour Fréjus l'est aussi pour Bagnaux. Bagnaux est aussi libre de voter cette subvention totalement légitime. Personne ne sera spolié.

Personnellement en tant que maire-adjointe mais conseillère municipale, représentante de cette municipalité, je trouve normal qu'une ville ait des représentants qui puissent dire combien ces suppressions de subventions sont iniques et le faire savoir au nom de la population qui les a élus.

Mme POURTAUD. - Justement, nous avons le droit de penser que ce n'est pas normal.

Mme MEKER. - Comme vous le voulez, bien sûr, c'est le débat.

M. LE THOMAS. - Je voudrais ajouter que des situations nous ont amenés à d'autres reprises à prendre des délibérations de solidarité. Cela a pu être dans le cas d'inondations, dans celui de catastrophes naturelles. Il existe d'autres catastrophes qui sont peut-être moins naturelles, mais qui sont tout aussi réelles et qui impactent les plus démunis.

Un centre social permet aux gens qui en sont le plus exclus d'avoir accès à la culture. Je trouve que Bagnaux a, de façon très légitime, le droit et même le devoir d'aider ces personnes à sortir de

cet isolement et de ce manque de culture auquel on veut les soustraire.

Je pense franchement que l'on n'a pas à rougir de voter une telle délibération, bien au contraire.

M. ZANI. - Je pense que la solidarité qui doit s'exercer au profit du centre social et culturel de Fréjus concerne au premier chef les villes avoisinantes. Ils s'adressent à une ville qui est à 873 kilomètres. L'intervalle de ces 800 kilomètres... Combien de villes peuvent-ils tout d'abord solliciter ? Ma foi, si ces villes leur refusent leur soutien, on pourrait peut-être mettre la main à la poche. Mais dans l'intervalle, je pense qu'énormément de villes avoisinantes peuvent profiter des œuvres sociales et culturelles. Si c'était la ville de Cachan, la ville d'Antony ou de Wissous pourquoi pas, mais 800 kilomètres... Ma foi... je ne vois pas l'intérêt de la solidarité car les villes à côté peuvent très bien le faire à notre place.

M. PINARD. - Juste un élément d'information : nous avons 2 centres sociaux sur la ville et nous sommes adhérents à la fédération des centres sociaux qui est une fédération nationale. Ayant 2 centres sociaux, cela veut dire que nous portons également les objectifs, les orientations de cette fédération qui est, du point de vue démocratique et du point de vue développement socioculturel, extrêmement important. C'est cette importance qu'il faut prendre en compte et, bien sûr, appuyer dans une démarche de soutien. C'est cette démarche qui est importante.

De fait, la ville de Bagnex est engagée. Pour ma part, les élus doivent être engagés sur ce soutien, partant du principe que nous avons à Bagnex 2 centres sociaux qui fonctionnent bien et qui concrétisent les orientations de la fédération nationale.

Mme le MAIRE. - D'autres intervenants ?

M. ROMERO AGUILA. - Merci Madame le Maire.

Je reprends la délibération : le centre social culturel de Fréjus a fait un appel à la solidarité. Cet appel peut être entendu ou pas. Il n'est pas question de kilomètres, surtout à une période telle que la nôtre. On s'inscrit pour adhérer à ce centre en répondant à un appel.

On peut avoir un débat mais la question même que cette ville soit dirigée par le Front National qui n'est pas, vous l'avez indiqué Madame Pourtaud, un parti comme les autres. À certains moments de l'histoire de France mais aussi de l'histoire européenne, il a fallu se lever pour défendre la démocratie, pour défendre la pluralité. Nous faisons, là, à notre modeste niveau, me semble-t-il, une adhésion. Nous sommes avec d'autres villes, avec d'autres gens pour indiquer que nous nous élevons contre un mauvais jeu fait aux plus humbles, à ceux qui n'ont pas accès à la culture et à ceux qui n'ont pas accès à cette dimension sociale. C'est relativement simple.

Faire de grands discours en expliquant que l'on est trop grand, que l'on est ceci ou cela... Pour des raisons personnelles, la solidarité, je l'ai vécu auprès de la France et ce n'était pas pour des raisons de kilomètres, j'étais à plus de 13 000 kilomètres d'ici. J'étais bien content de trouver une main tendue et je crois que d'autres aujourd'hui sont bien contents de pouvoir la trouver dans notre pays.

Mme CHAMI. - Je voulais préciser que l'appel s'adresse à toute la France via, comme le disait mon collègue, la fédération nationale des centres sociaux et socioculturels. Je voulais aussi préciser qu'il est question de la survie de ce CSC puisque, du fait de ses dettes, il a été obligé de s'exiler vers la zone artisanale et commerciale, en périphérie de la ville avec un loyer qui se monte à 25 000 € par an, sachant que c'est un cente qui était, tout comme les 2 nôtres, implantés dans un quartier rencontrant de grandes difficultés.

J'avais aussi envie de dire que la solidarité est au cœur des missions et des projets sociaux des CSC. Bagneux est solidaire. Bagneux s'est toujours élevée contre toute injustice et Bagneux, en faisant ce geste, ne fait que rester fidèle à ses valeurs.

M. ZANI. - Monsieur Roberto Romero Aguila, vous dites que le parti Front National n'est pas un parti comme les autres. Alors, de grâce, s'il vous plaît, vous qui êtes au pouvoir, utiliser le 49-3 pour l'interdire !

M. KONE. - La culture a une dimension universelle. Une vision politique qui, de nature liminaire, tend à mettre sous un joug pour contrarier le manifeste de ce noyau d'activités culturelles... Je pense que si le moindre cri de SOS, le moindre cri de soutien, d'aide arrive jusqu'à nos oreilles, l'esprit de solidarité, c'est cela. Tu peux crier au secours dans les bois, personne ne te répondra. La personne qui viendra à ton secours sera celle qui se trouvera à des milliers de kilomètres de toi, c'est là que l'on est dans la dimension humaine.

Franchement, ce point ne soulève pas débat, c'est l'esprit du cœur.

Mme GABIACHE. - Je ne pensais pas qu'il y aurait autant d'interventions. Je suis presque déçue qu'il y en ait autant. J'aurais aimé une unanimité forte et folle à cette adhésion.

Je vais reprendre les propos de Pascale Meker. Je pense que cette instance n'est pas une chambre d'enregistrement. Nous devons avoir un débat politique. Celui-ci est avant tout, pour moi, celui de soutenir les endroits où l'obscurantisme progresse, où une vision de la République s'en va.

En effet, le Front National n'est pas un parti comme les autres et agit régulièrement en défaveur de cette unité républicaine qui, je pense, nous touchera aussi dans ce que l'on est et ce qui nous rejoint autour de cette table.

Je pense que c'est une adhésion de soutien, mais une adhésion politique avec une vision politique. Quoi faire pour que les gens ne soient pas dans le vivre-ensemble, se regardent et s'évaluent ? Eh bien, retirer la culture et, progressivement, il y aura moins d'endroits de rassemblement.

Réduisez le fait de pouvoir penser par soi-même et créer des citoyens éclairés. Je pense que l'éducation populaire en fait partie. Petit à petit, vous verrez que les votes vers ce parti augmenteront. Rien n'est anodin dans les scores qui augmentent quand on baisse une dotation de la culture.

Mme le MAIRE. - Quelques mots avant de passer au vote. Évidemment, j'aurais souhaité que cette délibération soit adoptée à l'unanimité par notre Conseil municipal mais j'ai compris que ce ne serait pas le cas, ce que je regrette vraiment profondément.

La première chose que fait le Front National partout où il arrive au pouvoir, au sein des communes qu'il a gagnées, c'est de s'attaquer à la culture et aux plus démunis, contrairement à ce qu'il prétend.

Il prétend qu'il va les protéger mais quand il arrive au pouvoir, partout, c'est par ces aspects qu'il commence. Cela a toujours été historiquement le cas.

Je pense que les républicains, les démocrates ont le devoir de réagir, de dire que nous n'acceptons pas et de résister, oui, de résister, je n'hésite pas à utiliser ce terme, en soutenant toutes celles et ceux qui se battent contre ces idées nauséabondes. Ce parti n'est pas un parti politique comme les autres. J'espère que l'on partage tous cette idée.

Quand on met en avant des idées d'exclusion, de racisme, de rejet de l'autre et que l'on en fait,

j'allais dire, son fonds de commerce, ce n'est pas un parti comme les autres et, malheureusement, l'histoire n'a fait que nous le montrer.

J'ai compris qu'il n'y aurait pas de vote unanime. Je le répète, je le regrette. Évidemment, les CSC de toute la France et d'abord de ce département sont en solidarité avec le CSC des Tournesols à Fréjus.

Nous vous proposons ce soir, vous l'avez compris, une adhésion de soutien symbolique de 300 €. Tout le monde a bien compris que ce n'est pas avec les 300 € de 2016 de la ville de Bagnaux que le CSC de Fréjus va s'en sortir. Mais ainsi, nous montrons qu'il y a un réseau de solidarité autour de ce CSC et que nous ne le lâcherons pas afin d'aider ces professionnels à continuer leur travail dans ces quartiers difficiles de Fréjus.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE LES RÉPUBLICAINS / UDI, UNION DU CENTRE**

ET DE LA DROITE

➤ **NPPV = LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN, LES RÉPUBLICAINS**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

APPEL A PROJET 2016 « PARENTALITE »

20/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER DES DOSSIERS DE CANDIDATURE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 2016 « PARENTALITE » LANCE PAR LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE ET DE SIGNER LES EVENTUELLES CONVENTIONS CORRESPONDANTES - ACCEPTATION DE L'ADHESION A LA CHARTE NATIONALE DES REAPP

Mme CHAMI. - La C.A.F. des Hauts-de-Seine soutient les porteurs de projets qui développent des actions d'accompagnement à la parentalité via le réseau REAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

Ces actions favorisent les relations parents/enfants dans leur ensemble et forment les professionnels à des problématiques de relation parents/enfants.

Les publics visés par ces projets sont tout autant les parents, les enfants que les professionnels qui sont en lien avec ceux-ci.

Ces financements existent depuis plusieurs années, mais c'est la première année cette année que les CSC sont intégrés au projet de candidature, du fait que la parentalité est au cœur de leur projet d'établissement.

12 actions sur la parentalité sont portées par la ville : 11 proposées par le pôle éducation/épanouissement et 1 par le CSC de la Fontaine Gueffier qui s'intitule Tous au jardin ! Atelier « colore ton monde » de jardinage et teinture végétale.

C'est un plaisir à partager en familles. Il s'agit d'un partenariat entre l'association Colore Ton Monde et Le Potager Urbain de Bagnaux.

Ces actions peuvent être financées à hauteur de 80 % de leur coût total.

Pour prétendre au financement, il faut adhérer à la charte nationale des REAP.

Il vous est proposé d'autoriser Mme le Maire à déposer les dossiers de candidatures, de signer les éventuelles conventions et d'adhérer à la charte des REAP.

Mme le MAIRE. – Merci. Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

MISE EN ŒUVRE D'UNE EVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTE (EIS) DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOCIAL DU QUARTIER DE LA PIERRE PLATE

21/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT A L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME)

Mme le MAIRE. - Nous déposons à l'ADEME une demande de financement pour une évaluation d'impact sur la santé dans le cadre du projet de renouvellement urbain et social du quartier de la Pierre Plate.

Nous déposons ce dossier dans une démarche de développement durable avec l'objectif de mettre la santé au cœur des politiques publiques et, bien sûr, de voir quels impacts a le projet sur la santé des habitants du quartier de la Pierre Plate au sein duquel nous allons le développer.

Je vous demande de m'autoriser à déposer ce dossier.

L'ADEME peut financer de 50 à 70 % du projet.

Nous avons décidé de répondre positivement à cet appel à projet.

Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Nous nous posons pas mal de questions. La santé ne concerne pas uniquement le quartier de la Pierre Plate. Il y a une réorganisation de tout le quartier nord, voire du quartier centre avec l'arrivée des métros.

Pourquoi zoomer uniquement sur le quartier de la Pierre Plate ? J'ai compris que, dans le cadre de l'ORU, on pouvait avoir cette indemnité. Sera-t-il réellement efficace de concentrer cette étude dans ce quartier d'autant qu'elle coûte quand même assez cher ? La mairie devra déboursier 15 000 € en plus des subventions qu'elle demande. Je voudrais savoir si, pour le quartier sud, on a fait exactement le même type d'étude. Nous nous posons pas mal de questions sur l'efficacité de cette étude. Il s'agit encore d'une nouvelle. Sur la base, elle est intéressante. On la verrait beaucoup plus sur l'ensemble du quartier nord et du quartier centre car l'impact sera très fort avec la ZAC Victor Hugo et le réaménagement de la Pierre Plate.

Pour nous, ces 15 000 € que la commune va devoir financer nous semblent non efficaces.

Mme SEISEN. - Cette démarche d'étude d'impact sur la santé est relativement récente et innovante. À l'époque où le projet de l'ORU sud a été mis en place, elle n'existait pas. Très peu de collectivités se sont engagées dans ce type de démarche.

La question du périmètre a été posée puisque nous aussi nous étions posé la question du quartier nord élargi et des transformations que va connaître l'ensemble du quartier, pas seulement la Pierre Plate. Dans un dialogue constructif avec l'ADEME, nous avons travaillé de concert avec nos équipes qui travaillent sur le projet de la Pierre Plate plus globalement. Il a semblé plus pertinent de réduire le périmètre pour aussi déboucher sur des actions bien particulières, bien concrètes et opérationnelles pour en mesurer l'évaluation.

Plus on élargit le périmètre, plus l'évaluation est compliquée et plus c'est diffus. Du coup, la preuve de la pertinence de l'étude est plus compliquée à évaluer.

Ce qui est vrai, c'est que c'est un peu un test sur ce périmètre restreint. L'idée est que l'on puisse, en fonction des conclusions de l'évaluation de cette démarche, voir comment on intègre la dimension de l'impact sur la santé plus largement dans nos projets urbains sur la ville.

Mme le Maire. - Monsieur Rousseau.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire. C'est un point que nous avons évoqué et traité en commission.

Certainement que les enjeux derrière cette étude d'impact sont intéressants, mais comment les exploiter ? Quelles actions allons-nous mener auprès des acteurs dans le cadre de la prise en compte des éléments qui vont nous revenir ? Quel poids aurons-nous auprès des acteurs pour agir sur la pollution, la poussière, que sais-je, le bruit ? Cette évaluation me paraît compliquée à suivre dans le temps.

Mme MEKER. - J'entends bien, mais si l'on s'arrête au fait qu'il soit compliqué de mener une étude et que l'on ne soit pas sûr d'en exploiter les résultats, on serait assez limité dans nos actions. Mme Seisen a dit que c'était novateur, ça l'est puisque l'on mêle les problèmes environnementaux aux problèmes psychiques : vivre dans la poussière, voir son appartement rénové après un temps difficile. Toutes ces questions sont vraiment au cœur de ces projets. Du temps de la rénovation du quartier sud, on ne cherchait pas à appréhender cette problématique de façon plus concrète. C'est le moment.

On a senti que les différents projets de renouvellement urbain dans le passé manquaient de ce type d'étude pour agir plus concrètement pour mesurer les difficultés, le temps d'accompagnement ainsi que la nécessité d'accompagner ce type de projet pour la santé quotidienne morale et physique et en mesurer les résultats.

Je n'y vois que du bien dans la mesure où c'est encadré. On le voit puisque c'est un appel à projets mené à la fois par l'A.R.S. et l'ADEME. C'est un vrai enjeu pris en compte sur tout le territoire. Ces enjeux cherchent à être mieux connus. Nous y participons.

Mme le MAIRE. - Il n'y a plus d'intervention ?...

(Aucune.)

Vous l'aurez compris, c'est réduit au périmètre du quartier de la Pierre Plate puisque l'appel à projet concerne les projets de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires retenus au titre de l'ANRU. C'est pour cela que l'on est spécifiquement sur le quartier de la Pierre Plate. Il s'agit de mesurer les conséquences du projet sur la santé des administrés, aussi bien en termes de nuisances qu'en termes de santé psychologique. Quand vous détruisez des logements, les gens sont obligés d'être relogés, etc. Cela a des impacts. Il faut accompagner de bonne manière les personnes. C'est aussi ce qu'ont souhaité mettre en avant l'A.R.S. et l'ADEME sous l'impulsion

de l'ANRU.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE LES RÉPUBLICAINS / UDI, UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN, LES RÉPUBLICAINS**

SUBVENTION

22/ APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 67 000 € POUR L'ANTENNE CEGGID ET AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Les missions feront dorénavant l'objet d'une seule participation financière globale. Pour nous, c'est l'hôpital Antoine Bécclère. Nous percevrons un soutien de 67 000 €.

Il s'agit d'approuver cette convention.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

RESTAURATION

CONVENTION D'ENTENTE PORTANT SUR L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE DE BAGNEUX

23/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE A PASSER ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LA VILLE DE MALAKOFF PORTANT SUR L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme DAVID. - Nous avons déjà parlé de ce projet au moment du budget primitif.

La commune de Malakoff a lancé un appel à propositions pour reprendre la fabrication des repas de ses écoles, de ses résidences de personnes âgées et du restaurant pour les employés communaux.

En effet, l'évolution des normes sanitaires rend inutilisables les locaux de cette cuisine et ne lui permet plus de produire ces repas.

D'un point de vue technique, mais aussi financier, nous avons décidé de mettre fin à la restauration collective en régie directe et de nous orienter vers une solution intercommunale.

Ils ont retenu Bagneux pour préserver un mode de production publique pour leur restauration collective.

Nous avons souhaité trouver un cadre juridique qui permet aux deux villes, Bagneux et Malakoff, de participer à la gouvernance. Ce cadre juridique se traduit par une entente intercommunale. C'est une forme très souple. En effet, il n'y a pas d'intervention préfectorale sur la volonté des

deux villes à coopérer. Elles s'accordent d'un commun accord sur un objectif commun via une délibération concordante dans chacun des conseils municipaux.

Chaque ville peut rester maître de ses choix de politique tarifaire. Par exemple, la gouvernance de cette entente se matérialise par une conférence d'élus à parité. Il y aura 3 élus de Bagneux et 3 élus de Malakoff. C'est vraiment une gouvernance partagée. Toutes les décisions de ces conférences doivent être confirmées par le Conseil municipal de chacune des villes.

La convention présentée ce soir permet de régler les différentes obligations de chacun des partenaires, que ce soit la durée de convention, les aspects financiers, les aspects de ressources humaines, le mode de fonctionnement de cette entente.

Nous proposons aussi qu'il y ait une instance administrative et technique qui pourra s'assurer de la bonne exécution des services.

Dans cette instance pilotée par le Directeur de la restauration de Bagneux siègeront les services éducation, le C.C.A.S., le service RH, le service financier, le service des marchés et l'entretien des deux villes.

Le prix du repas est fixé à 3,30 € puisque nous ne proposons pas de faire de marge. Il s'agit vraiment d'une mutualisation et d'une collaboration.

Nous sommes convenus que Malakoff participe au financement des travaux au prorata du nombre de repas fabriqués, c'est-à-dire 38 %.

Je ne vais pas balayer tous les points de la convention, mais je souhaite revenir sur le volet ressources humaines.

En effet, pour produire des repas supplémentaires, nous devons développer notre service communal de restauration. L'équipe devra être renforcée de 12 personnes.

Malakoff propose une mise à disposition de 5 agents qui intégreront la cuisine centrale et Bagneux recrutera 7 personnes. Il me semble aussi important de préciser que cette opération est financièrement neutre pour Bagneux puisque le coût de la masse salariale supplémentaire est intégré dans le prix du repas.

Des travaux d'aménagement de la cuisine centrale sont nécessaires. La période de travaux est prévue de juin à fin août. Vous avez pu le lire dans le Bagneux Information de ce mois-ci. Ces travaux durent trois mois. Nous ne pourrons pas produire de repas. Nous avons lancé un appel d'offres à la dernière commission d'appel d'offres. La Société Élior a été retenue, Malakoff prenant en charge le surcoût de cette prestation.

Pendant cette période, les agents de la cuisine centrale pour certains resteront sur la cuisine centrale pour assurer les différentes tâches de commandes des repas, de réception des repas et de distribution des repas et quelques personnels seront positionnés sur les écoles pour assurer le service auprès des enfants et les tâches d'entretien.

Cela concerne 6 personnes en juin et 2 en juillet.

On propose de donner l'autorisation à Mme le Maire de signer cette convention et nous devons aussi élire les représentants de Bagneux à l'entente intercommunale.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques, des questions ?...

(Aucune.)

J'ai reçu 3 propositions de listes :

Une première, de la majorité avec Bernadette David, Irène Talla et Nadia Seisen.

Une deuxième avec Mme Huet, M. Martin et Mme Gargari.

Une troisième avec Mme Pourtaud et M. Rousseau.

Mme le MAIRE. - L'essentiel est de participer. L'opposition a demandé qu'il y ait un vote à bulletins secrets. Nous allons procéder au vote à bulletins secrets.

Mme POURTAUD. - Non pas l'opposition, un groupe seulement.

Mme le MAIRE. - Excusez-moi, un groupe a demandé un vote à bulletins secrets.

Il faut d'abord voter la délibération avant de voter les représentants.

Vote sur la délibération :

☞ **VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Vote des représentants :

Mme le MAIRE. - Je vais vous appeler et je vous dirai combien de fois vous votez.

Les scrutateurs seront Mme Gabiache et Mme Huet.

On va mettre l'urne à côté de M. Borlant.

Il s'agit d'un vote nominal.

Mme POURTAUD. – En combien faut-il plier la feuille, Madame le Maire ?

Mme le MAIRE. - En deux.

(Vote à 22 h 35.)

Il y a 39 bulletins de vote dans l'urne dont 32 pour la liste de Mme David, 5 pour la liste de Mme Huet et 2 pour la liste de Mme Pourtaud.

☞ **VOTE : MME DAVID, MME TALLA ET MME SEISEN SONT ELUES.**

Je vous remercie Madame Huet et Madame Gabiache.

MARCHE EQUIPEMENTS DE CUISINE

24/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHÉS

Mme DAVID. - Il n'y a rien d'exceptionnel. Ce marché permettra d'acheter le matériel de la cuisine centrale. Vous avez la liste dans ce document et le document précédent.

Mme le MAIRE. - Le montant prévisionnel de 250 000 € est attribué à la CAO et à Le Froid Bornet à l'Hay-les-Roses.

Mme POURTAUD. - Je voulais savoir ce qu'est une fardeleuse.

Mme DAVID. - Je crois que c'est pour couvrir les plats de film alimentaire.

Mme POURTAUD. - Je vous ai posé cette question pour vous taquiner !

Mme DAVID. - Nous produirons beaucoup plus de plats. Chaque plat doit être filmé pour être réfrigéré.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

COMMUNICATION

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

25/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE A PASSER AVEC L'OFFICE HAUTS-DE-SEINE HABITAT AUTORISANT L'ACCES AUX TOITS TERRASSE DES IMMEUBLES SITUES 1-10 ROND-POINT DES MARTYRS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - L'office Hauts-de-Seine Habitat nous a donné son accord pour faire ce reportage. Il faut conventionner.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

HABITAT

CONTINGENT PREFECTORAL

26/ APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DU CONTINGENT PREFECTORAL « MAL-LOGES » ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Cet avenant supprime la possibilité pour la ville d'être informée par courriel des nouvelles vacances de logements. En fait, cette disposition n'avait jamais été mise en œuvre. Cela ne remet pas en cause les principes de la convention ni le mode de gestion de la convention qui est prolongée jusqu'au 31 décembre 2016.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PERSONNEL

27/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE MAINTENANCE, REPARATION DES BATIMENTS ET D'ENTRETIEN DU SITE COMMUNAL DE MIEUSSY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme SEISEN. - Comme c'est bien décrit dans le rapport de présentation, il est question de la possibilité de passer à 30 % la quotité de temps de travail mise à disposition d'un agent qui travaille à Mieussy. Il existait une convention pour cela mais sur une quotité inférieure. Comme VVL avec lequel on travaille a un autre centre sur cette ville, on demande l'accord de modifier notre partenariat.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Nous aurions souhaité avoir un bilan de fonctionnement de cette structure : charges et recettes annuelles. Est-ce possible ? Combien rapporte cet établissement ?

Mme le MAIRE. - Il ne nous rapporte rien, c'est un centre de vacances.

M. MARTIN. - Globalement, combien coûte cet établissement ? A-t-on un rapport de gestion annuelle de cet établissement ?

M. FABBRI. - Aujourd'hui, nous n'avons pas de fonctionnement, j'allais dire, en coût analytique par centre de vacances. Lorsque le Conseil municipal vote le budget primitif de la collectivité, vous voyez bien un certain nombre de dépenses affectées aux fonctions de vacances. Aujourd'hui, nous n'avons pas, en termes de manière de travailler, les coûts de gestion affectés centre par centre.

Ce que l'on peut dire, mais pas mal de ceux qui sont ici connaissent le centre de Mieussy qui est régulièrement utilisé, c'est que c'est un centre relativement petit du point de vue du fonctionnement. Nous avons un agent permanent à l'année qui habite sur place, dont l'activité utilisée par les services et les écoles ne conduit pas à une utilisation totalement pleine et entière de son plein-temps.

Il y a eu une première convention avec VVL, une discussion avec le collègue et VVL pour permettre une mutualisation. C'est un village dans lequel il y avait à l'époque une quinzaine de centres de vacances. Ils ne sont plus que quelques-uns en activité. Pas mal ont fermé. Il y a un regroupement.

Non, il n'y a pas d'analyse de coûts centre par centre. Nous avons souhaité donner suite à la proposition du partenaire VVL avec lequel nous travaillons sur Mieussy justement parce que cela contribue à une meilleure gestion des centres. Si cela peut permettre de continuer à ce que des centres soient ouverts dans cette ville... pour nous comme pour les autres, puisque le centre dans lequel le collègue va intervenir est un centre sur lequel VVL intervient pour l'association Transpole, une association de tourisme social. C'est ce qui nous paraissait pertinent dans le fait de faciliter cette relation.

Mme le MAIRE. - Je propose de passer au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

28/ MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme SEISEN. - Nous avons la modification du tableau des effectifs avec une récapitulation à la fois des suppressions et des créations de postes.

Au dernier Conseil municipal, nous avons voté un tel tableau qui validait un certain nombre de créations de postes puisque, pour les suppressions de postes, l'avis du comité technique paritaire est obligatoire. Maintenant qu'il est réputé adopté, nous pouvons passer les suppressions de postes pour un certain nombre d'entre eux, ce que nous n'avions pas pu faire précédemment.

Il s'agit de voter sur cette délibération.

Mme le MAIRE. - Il y a une seule délibération.

Mme SEISEN. - Oui, effectivement. Pour la Direction du personnel d'entretien, il y a la création de deux emplois d'ATSEM de 1^{ère} classe.

On a pour la Direction de la restauration la création de 5 emplois d'agents techniques de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin.

On y est déjà revenu puisque c'est dans le cadre de l'entente avec Malakoff.

Mme le MAIRE. - Des collègues souhaitent-ils intervenir ? Monsieur Zani.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire.

L'observation concernant ce volet sur sa forme consiste à déplorer la position chronologique de cette délibération pour laquelle le personnel communal s'est déplacé en nombre.

Lui réserver un traitement à la clôture des débats en sachant que le personnel présent commence sa journée tôt le matin, 8 h 30, est quelque peu inélégant.

Ce sujet aurait pu être traité en début de séance sans en altérer la qualité des débats. Quant au fond, il nous est difficile de nous déterminer sans en connaître tous les éléments d'appréciation parce que nous sommes dans l'opposition, ce qui ne nous empêche pas de suivre ce dossier avec une attention toute particulière surtout à l'endroit des suppressions de postes sans reclassement des intéressés.

Je conclus en revenant sur la solidarité exprimée au profit du CSC de Fréjus, avec le vœu que cette solidarité s'exerce également sur le personnel communal dont l'avenir est incertain.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme SEISEN. - S'il n'y a pas d'autres questions, je vais revenir sur les deux points évoqués.

Le premier : les délibérations de personnel, malheureusement ou heureusement je ne sais pas, sont toujours présentées à la fin. Si Madame le Maire me le permet, on ne modifie pas l'ordre habituel.

Le deuxième : la solidarité n'est pas un mot que l'on utilise car on est, là, sur des questions statutaires.

Je rappelle que la démarche que l'on a appelée remodelage du service public qui est la réinterrogation au vu des nouvelles données budgétaires, notamment la politique d'austérité au niveau national qui fait peser sur le bloc communal l'essentiel de l'effort demandé, d'une part, et, d'autre part, la manière dont on interroge le service public communal pour qu'il réponde aux attentes de la population, aux besoins aux plus près en termes d'évolutions, d'évolution démographique, d'évolution de besoins, des attentes en fonction de notre époque, est la démarche que nous avons initiée depuis un peu plus d'une année en toute transparence, en toute collégialité puisque, chaque fois, nous nous appuyons sur un diagnostic entièrement partagé.

Les élus se prononcent en fonction de scénarios proposés.

En contrepartie de ce mouvement que nous avons initié, qui peut être en effet anxiogène, source d'inquiétudes pour le personnel communal - on a l'occasion d'y revenir très régulièrement dans le cadre de notre dialogue social à la fois avec les agents et les représentants du personnel dans différentes instances - la ville de Bagnex s'est engagée fermement à donner un certain nombre de garanties.

Au minimum, c'est le statut mais la ville de Bagnex a décidé d'aller au-delà du respect du statut de la fonction publique territoriale en s'engageant notamment à ce qu'aucun agent n'ait son poste supprimé. En synthétisant, on dit : pas de licenciement dans le sens où on ne remettra aucun agent au CIG (centre de gestion de la petite couronne). Cette possibilité est offerte à l'ensemble des collectivités sur laquelle nous nous engageons à faire des propositions dans notre collectivité.

Ce remodelage est déjà largement engagé puisque plus de 80 % des agents dont le poste a été transformé substantiellement ou supprimé ont déjà été repositionnés sur des postes qui correspondent à leur grade, à leurs compétences, mais aussi prenant en compte les aspects de santé.

Nous sommes sur des engagements très forts, qui ont du sens je pense, mais qui évidemment soulèvent des inquiétudes légitimes.

Je pense que nous avons un certain nombre de garanties sur lesquelles nous nous engageons, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de collectivités et même dans d'autres cadres de la fonction publique ou dans le privé.

Là-dessus, nous sommes très attentifs. Il y a un côté protecteur que nous assumons pleinement.

Je vous remercie.

Mme GARGARI. - Je voudrais savoir quelle aide psychologique avez-vous mise en place pour les employés de la ville qui vont changer de poste et pourquoi ils n'ont pas eu de propositions de poste concrètes pour les aider. Ils n'ont pas été reçus.

Mme le MAIRE. - Je vais essayer de répondre à vos interrogations.

Nadia Seisen l'a dit, les délibérations concernant le personnel sont présentées chaque fois en fin de Conseil municipal. Il n'y a pas de volonté de les mettre particulièrement à la fin. Elles sont toujours à la fin du Conseil municipal.

Je voulais vous dire, Monsieur Zani, je ne connais pas le candidat que vous soutiendrez à l'élection présidentielle mais je me doute qu'il sera de Droite. Je les ai tous bien écoutés, ils annoncent des centaines de milliers de suppressions d'emplois. Vous pourrez faire des comparaisons entre les uns et les autres. Je crois savoir que c'est extrêmement important et assez sinistre pour la Fonction publique. Nous aurons à en reparler au moment où vous vous prononcerez, vous et votre groupe. Deuxième remarque.

Troisième remarque que je ne me gênerai pas de faire, je vous entends dire à chaque débat budgétaire et à chaque vote de budget primitif - je pourrais reprendre depuis que je suis Maire, depuis 2004, ce qui fait tout de même déjà un bail, tous les verbatims de vos interventions depuis 2004 - qu'il y a trop de fonctionnaires à la mairie de Bagneux et trop de dépenses de personnel dans le budget de la commune puisque l'on dépasse les 60 % de budget consacré au personnel, vous ne manquez pas de nous le rappeler à chaque Conseil municipal.

Évidemment, je comprends que les quelques personnes qui sont derrière vous vous fassent changer d'avis ce soir, mais j'ai l'habitude de faire ce que je dis et de ne pas faire le contraire en fonction des opportunités. Je voulais simplement le rappeler. Pour le personnel communal qui est là ce soir et qui manifeste son inquiétude, je lui dis simplement : ne vous trompez pas d'amis. Ceux qui prétendent vous défendre ce soir sont ceux qui, demain, seront prêts à voter les suppressions massives d'emplois de fonctionnaires. J'en connais un certain nombre d'entre vous et je sais que vous ne vous trompez pas.

Il n'est jamais très facile d'avoir à réorganiser une partie importante des services de la ville pour répondre à deux objectifs :

- premièrement, les contraintes financières extrêmement importantes qui nous sont imposées. Nadia Seisen l'a souligné, l'association des Maires de France le répète et le congrès des Maires

qui aura lieu dans quelques jours y reviendra. C'est la troisième année consécutive que la commune subit des baisses de dotations. C'est vrai à Bagneux mais dans d'autres communes également. Peut-être est-ce encore plus difficile pour les communes populaires comme les nôtres.

Cette première décision implique cette réorganisation de nos services.

Seconde décision qui n'est pas des moindres non plus, nous avons besoin de réorganiser nos services pour mener mieux nos politiques publiques en fonction de nos besoins qui sont ceux d'aujourd'hui, qui ne sont plus les mêmes d'il y a 20 ou 30 ans, tout le monde peut le comprendre.

Vous avez d'ailleurs pu noter que, dans les réorganisations proposées, il y a des services dans lesquels il n'y a pas de suppressions de postes. Il y a même des services où il y a des créations de postes et des renforts qui sont annoncés.

Je suis tout à fait consciente que bouleverser les choses dans la collectivité engendre des inquiétudes de la part des personnels et notamment de ceux concernés directement dans leur poste.

Nadia Seisen l'a dit, d'abord, nous ne procéderons à aucun licenciement, c'est bien évident. Nous l'avons annoncé dès le départ de fonctionnaires titulaires dans notre collectivité. Aucun n'a été remis à disposition du centre de gestion et ce n'est, bien sûr, pas ce que nous souhaitons.

Nous travaillons à repositionner les personnels pour qui les postes sont transformés. Nous ferons, pour chaque personnel, 3 propositions comme nous nous y sommes engagés. D'ailleurs, nous l'avons déjà fait pour un certain nombre de services. Je prends par exemple le service roulage de nos chauffeurs. Vous savez que nous n'avons plus de cars. Il a fallu repositionner nos chauffeurs de cars. Ce n'était pas forcément très simple car lorsque l'on a été chauffeur de cars pendant 15, 20 ou 30 ans et que l'on vous demande de faire autre chose, ce n'est pas simple et je ne le prétends pas, mais nous avons essayé d'accompagner les personnels en leur proposant des formations et des postes.

Nous avons dit que nous irions jusqu'à 3 propositions. Évidemment, il faut nous laisser le temps de les faire et de faire des propositions convenables parce que l'on a régulièrement beaucoup de postes vacants, mais nous souhaitons aussi faire des propositions que nous trouvons convenables pour chaque agent, et non des propositions dans des services dont on sait que cela ne correspondra pas du tout aux souhaits de la personne.

Il y a aussi des entretiens à la DRH avec les personnels concernés. Nous essayons aussi de voir ce qui les intéresserait dans leur reclassement, dans quel service ils aimeraient aller et de les accompagner en termes de formations quand c'est nécessaire. D'ailleurs, nous avons mis des moyens supplémentaires pour la formation.

Vous nous interrogez sur le soutien psychologique, nous avons à la ville de Bagneux un médecin du travail à temps plein et un travailleur social à temps plein. Il n'y a pas beaucoup de collectivités de notre taille qui ont fait le choix d'avoir un médecin qui travaille au sein de la collectivité et pas un médecin rattaché au centre de gestion où c'est la croix et la bannière pour obtenir un rendez-vous. Nous travaillons avec le Dr BUI qui est très attentif à cette réorganisation.

Je voulais vous redire le sens dans lequel nous intervenons en responsabilité. Nous espérons bien, avec les personnels, trouver une solution satisfaisante pour chacune et chacun d'entre eux, c'est ce sur quoi est missionnée la Direction des Ressources Humaines aux côtés de la Direction générale

et de Mme Seisen qui, avec les élus de l'équipe municipale, ont conduit ce dossier qui n'est pas un dossier simple, mais que nous essayons d'affronter et de mener le plus humainement possible.

Nous continuerons à travailler en ce sens et à régler tout ce qui peut l'être de manière positive.

Comme Maire de Bagneux, je n'ai aucun intérêt à ce que mes personnels se sentent mal ou n'aient pas de solution le plus vite possible.

Tous nos efforts sont mobilisés en ce sens. En tous les cas, c'est ce que je voulais vous redire à vous mais aussi à l'ensemble du personnel qui est, là, ce soir.

M. ZANI. - Peut-être que tout le monde aura compris que si vous faites allusion aux nombreuses suppressions d'emplois, vous faites, je pense, allusion à la gestion du gouvernement actuel, c'est-à-dire les Socialistes.

Concernant mon mandat, je ne peux pas me prononcer, je n'ai pas cette ès qualités de me prononcer sur toutes les suppressions d'emplois au niveau national parce que je ne suis qu'un petit élu local et, très récemment, élu du territoire. Je pense très légitimement avoir un petit droit de regard sur tout ce qui touche la commune dont je suis l'élu et fièrement l'élu et tout ce qui touche le territoire. C'est ce que j'ai exercé aujourd'hui. Je mets au défi de retrouver un verbatim quelconque dans lequel j'ai été contre les travailleurs à un moment ou un autre.

Si vous faites allusion à Goodyear, je vous ai dit que c'est une affaire de justice, tout simplement.

Merci beaucoup Madame.

Mme POURTAUD. - Il ne se fait pas d'intervenir derrière vous Madame le Maire par respect, mais j'ai quand même envie de dire quelque chose. D'abord, je ne vois pas en quoi un conseiller territorial a des devoirs, ce soir, de se prononcer. Il n'en a pas plus que les autres ici. Je pense que nous sommes tous égaux. C'est la première chose.

La deuxième, il n'est pas facile pour vous en tant que municipalité de gauche de faire ce que vous faites. Je trouve que vous le faites courageusement par rapport au personnel.

Nous avons souvent parlé...

Mouvements divers...

S'il vous plaît, laissez-moi finir... Nous avons souvent parlé de diminutions de personnels, etc. Nous sommes dans une municipalité de gauche. Vous avez un grand intérêt pour le service public, nous le savons. Vous continuerez toujours à l'avoir, mais avec les situations budgétaires et tout ce qui se passe, ce n'est pas facile pour vous.

Je trouve qu'il est extrêmement courageux de faire ce que vous faites et je pense que vous le ferez dans les meilleures conditions possibles, celles que vous avez dites, c'est-à-dire en respectant chacun et en ne laissant personne au bord du chemin.

Mme MEKER. - En plus de tous les accompagnements et des décisions que nous avons prises collégialement au sein de l'équipe Conseil municipale, sans ces engagements, nous n'aurions pas pu mener ce travail de remodelage, il y a aussi la question des personnes proches de la retraite auxquelles nous ne demanderons pas de devoir se former et de changer de poste, c'est une chose très importante. En deçà de 18 mois, je crois, c'est ce qui a été acté, il est hors de question que l'on demande à un fonctionnaire territorial de repenser une nouvelle activité. Tout est fait pour qu'il puisse continuer d'exercer la fonction qu'il avait jusqu'alors.

M. ZANI. - La fonction de conseiller territorial a été traitée, dans le journal de Bagnaux, de pantalonnade. La personne qui vous a dit : « Madame le Maire, vous avez très bien organisé les élections sans même être présente » n'a pas fait de commentaire lors de la décision du tribunal. C'est la première des choses.

La deuxième, quand on dit que le Conseil du territoire n'est pas important et que l'on profite d'une décision de justice pour venir une deuxième fois se présenter, avoir le culot de se présenter sans être présente...

Mouvements divers...

M. ZANI. – Et dire : Monsieur Zani, le conseiller du territoire n'est pas ceci, n'est pas cela, est un peu déplacé, c'est véritablement une pantalonnade.

Mme POURTAUD. - Madame le Maire, arrêtez la séance s'il vous plaît. Ce qui se passe n'est pas décent.

M. ZANI. - On m'a cité, je réponds. C'est consigné. Si vous considérez que mes propos sont diffamants, vous portez plainte parce que je ne vous raterai pas. Si vous faites des propos diffamants, je porterai plainte contre vous.

M. ROUSSEAU. - Madame le Maire, s'il vous plaît.

Mme le MAIRE. - C'est moi qui ai la police de l'Assemblée. Je propose que l'on n'arrête là car on n'est pas là pour régler des comptes...

Mme POURTAUD. - Je n'ai pas réglé de comptes.

Mme le MAIRE. – Non. Je dis simplement que je propose que l'on arrête là.

Monsieur Zani... La délibération concerne les questions de personnel. Par respect pour le personnel, nous allons finir de parler de cette délibération et voter sur celle-ci.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN, LES RÉPUBLICAINS**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE LES RÉPUBLICAINS / UDI, UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

M. MARTIN. - Nous votons contre pour être cohérents avec notre vote du budget primitif.

M. LE THOMAS. - Pour des raisons inverses !

Mme le MAIRE. – Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 27 juin. Faites attention, c'est un lundi parce qu'il y a un conseil de territoire le mardi.

Je propose que l'on arrête là, tout le monde est en train de partir.

M. ROUSSEAU. - Je veux la parole.

Mme le MAIRE. – Allez-y. Ensuite, je lèverai la séance.

M. ROUSSEAU. – Nous sommes des groupes politiques qui se respectent. J'espère que nous n'aurons pas à nouveau ce genre d'intervention. L'intervention que nous avons entendue par le

groupe qui vient de se constituer est inadmissible. Je souhaite que ce soit bien inscrit dans le compte rendu. Je vous en remercie.

En tout cas, les remarques que nous avons eues ne sont pas acceptables.

Merci Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Chers collègues, ne vous énervez pas, cela n'en vaut pas la peine.

Je vous souhaite une bonne soirée et rendez-vous lundi 27 juin.

(La séance est levée à 23 h 15.)